T2137-613-8,00 F

ISSN 0026-9433

hebdo le monde libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE adhérente à l'I.F.A. N°613 JEUDI 3 AVRIL 1986 8,00 F

Leur confieriez-vous vos enfants ?

JUSTICE MILITAIRE

Entretien avec Denis Langlois, avocat et antimilitariste.

PAGE 6

RADIO-LIBERTAIRE

La présentation des émissions de la voix sans maître...

PAGES 9 et 10

LIEUX DE VIE

Interview de Roger Cortes, un des condamnés dans l'« affaire du Coral ».

PAGES 11 et 12

communiqués

• SARCELLES

Une liaison est en cours de formation à Sarcelles. Pour tout contact, écrire aux relations intérieures qui transmettront.

•ARIÈGE

Un individuel sur la région de l'Ariège cherche à prendre contact avec des personnnes sur Pamiers, Foix, Lézat-sur-Lèze, Axe-les-Thermes. Ecrire aux relations intérieures qui transmettront.

• DIJON

Le groupe de Dijon anime une émission sur Radio-Campus, 102.5 MHz et 94.7 MHz, le deuxième mardi de chaque mois, de 19 h 15 à 20 h.

• NÎMES

Le groupe du Gard interrompt momentanément les permanences qu'il tenait les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, de 17 h à 19 h, à l'A.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.

• PARIS

La commission propagande des Relations intérieures reprend à partir du 15 avril le cycle de cours qu'elle avait organisé sur l'anarchisme. Ces cours aborderont les thèmes essentiels de la pensée anarchistes et seront l'occasion de discussions : « Qu'est-ce que l'anarchie ? », « L'organisation anarchiste », « Le mouvement anarchiste en France », « Les anarchistes et la révolution », « Anarchisme et mouvement ouvrier », « Anarchisme et marxisme », « Les anarchistes et l'Etat », « Le fédéralisme anarchiste », « La gestion directe », « Comment lutter aujourd'hui ? ».

Ces cours auront lieu chaque mardi à 20 h 30 au local du groupe Louise-Michel,10, rue Robert-Planquette, Paris 18e.Prochain cours le 15 avril, « Qu'est-ce que l'anarchie ? ».

• LENS

Le groupe Mikilas-Kalteras est en formation sur le Pas-de-Calais. Pour tout contact écrire aux relations intérieures qui transmettront.

• LILLE

« Hommes et programmes de droite » sera le thème de l'émission de la « Voix sans maître » du vendredi 11 avril, de 21 h à 23 h, sur Radio Campus (99.6 MHz). Tél. studio : 20.91.24.00.

éditions

• BROCHURE

Le groupe Florès-Magon (Paris 12e) vient d'éditer une plaquette intitulée « Sur l'université », en vente au prix de 7 F à la librairie du Monde libertaire.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19e
Dépôt légal 44 149 — 1er trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom ..... Prénom .....
N° ..... Rue .....
Code postal ..... Ville .....
A partir du n° ..... (inclus) Pays .....
Abonnement ◯ Réabonnement ◯ Abonnement de soutien ◯
Chèque postal ◯ Chèque banquaire ◯ Mandat-lettre ◯ Règlement (à joindre au bulletin)
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

• AISNE

Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. : 16.23.80.17.09.

• ARDÈCHE

Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.

• BOUCHES-DU-RHÔNE

Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).

• CHARENTE-MARITIME

Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n°2, 2, rue de la Touche-Tréville, 17300 Rochefort.

• CÔTES-DU-NORD

Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».

• DOUBS

Groupe « Proudhon » de Besançon : permanences tous les mercredis de 17 h à 18 h à son local : 77, rue Battant, Besançon.

• FINISTÈRE

Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h au marché de Saint-Martin.

• HAUTE-GARONNE

Groupe « Albert-Camus » de Toulouse : permanence dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.

• GIRONDE

Groupe « Buenaventura-Durruti » de Bordeaux : permanence du groupe chaque mardi, de 19 h à 20 h 30, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

• HÉRAULT

Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.

• ILLE-ET-VILAINE

Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Paillette.

• INDRE-ET-LOIRE

Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil de la faculté des Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.

• LOIRE

Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois à partir de 19 h 30, salle 15 bis C.N.T./A.I.T.-L.P., Bourse du Travail, Cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

• LOIR-ET-CHER

Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, appt. 57, Blois (tél. : 16.54.74.26.02).

• LOIRE-ATLANTIQUE

Groupe de Nantes : permanences les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, de 18 h à 20 h, au 3, rue de l'Amiral-Duchaffault, Nantes.

débats

• CHAMBÉRY

Au cours du week-end du 12 au 13 avril, se tiendra à Chambéry un colloque « Nécessité de l'organisation dans le mouvement anarchiste », avec des compagnons de la région.

• PARIS

Le groupe Louise-Michel organise, dans le cadre du cinquantenaire de la révolution espagnole, une série de cours-conférences dans son local, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris (métro Blanche ou Abbesses). Prochain rendez-vous le vendredi 25 avril, à 18 h, pour une animation audiovisuelle (films illustrant la période 1936-1939) avec débat et buffet pour se restaurer en attendant les intervenants. A 20 h, un débat « La C.N.T. depuis 1936 » aura lieu avec Gomez Pelaez.

sommaire

PAGE 2 : Informations des groupes de la F.A. — **PAGE 3 :** Editorial, Le « come back » des réacs, Vives les lendemains qui bavent — **PAGE 4 :** Gibert-Jeune sur Radio-Libertaire (suite et fin) — **PAGE 5 :** Votez Duval, Les uns et les autres — **PAGE 6 :** Justice militaire : entretien avec Denis Langlois — **PAGE 7 :** Tortures en Turquie — **PAGE 8 :** Rencontres internationales, Angleterre, Italie — **PAGES 9 et 10 :** Présentation des émissions de R.-L. — **PAGE 11 :** Disque, Programmes de R.-L., Lieux de vie : interview de Roger Cortes — **PAGE 12 :** Interview de R. Cortes (suite), Qui possède quoi ?

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :
le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél. : (16) 1.48.05.34.08.

liste des permanences des groupes f.a.

RÉGION PARISIENNE

PARIS

Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1er : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1er lundi du mois.

Groupe « Florès-Magon », Paris 12e : permanences les vendredis, de 18 h à 19 h, au métro Daumesnil (sortie Claude-Decaen).

Groupe « Varlin », Paris 15e : permanences le vendredi, de 19 h à 20 h au métro Saint-Michel, et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30 au métro Convention.

Groupe « Louise-Michel », Paris 18e : permanence le samedi, de 16 h à 18 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.

BANLIEUE

• Seine-et-Marne

Groupe « Sacco-et-Vanzetti » : permanences tous les dimanches de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.

• Hauts-de-Seine

Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. : 46.68.48.58.

• Val-d'Oise

Groupe « Kropotkine » d'Argenteuil : permanences les 2e et 4e samedis du mois, de 15 h à 18 h 30, au local de l'A.P.K., 32, rue Ary-Sheffer (au fond du chemin, à droite), 95100 Argenteuil.

• Val-de-Marne

Groupe Villejuif-Vitry : permanences tous les 1er et 3e dimanches de chaque mois, de 15 h à 17 h, à la salle Gérard-Philipe, 2, rue Louise-Aglaë-Cretté, Vitry.

La librairie du Monde libertaire
145, rue Amelot
75011 Paris
est ouverte
du lundi au samedi
de 10 h à 19 h 30

liste des groupes f.a.

PROVINCE

• GROUPES

Aisne : Anizy-le-Château — **Allier :** Moulins — **Ardèche :** Aubenas — **Bouches-du-Rhônes :** Marseille — **Charente maritime :** Marennes/Rochefort — **Côte-d'Or :** Dijon — **Doubs :** Besançon — **Eure-et-Loire :** Chartres — **Finistère :** Brest — **Gard :** Groupe du Gard — **Haute-Garonne :** Toulouse — **Gironde :** Bordeaux (trois groupes) — **Hérault :** Béziers — **Ille-et-Vilaine :** Rennes — **Indre-et-Loire :** Tours — **Jura :** Dole — **Loire :** Saint-Etienne — **Haute-Loire :** Le Puy — **Loire-Atlantique :** Nantes — **Lot-et-Garonne :** Agen — **Maine-et-Loire :** Angers, Saumur — **Manche :** Cherbourg — **Moselle ;** Metz — **Nord :** Lille — **Oise :** Beauvais — **Orne :** Flers/La Ferté-Macé — **Pas-de-Calais :** Boulogne — **Pyrénées-Orientales :** Perpignan — **Haute-Saône :** Gray — **Seine-Maritime :** Dieppe, Le Havre, Rouen — **Somme :** Amiens — **Var :** Groupe Région-toulonnaise — **Vienne :** Poitiers — **Yonne :** Auxerre.

• LIAISONS

Alpes-Maritimes : Cannes-la-Bocca — **Ardèche :** Tournon — **Ardennes :** Charleville-Mézières — **Aveyron :** Sainte-Affrique, Millau — **Bouches-du-Rhône :** Aix-en-Provence — **Charente :** Angoulême — **Charente-Maritime :** Saintes — **Cher :**Vierzon — **Corse :** Ajaccio, Bastia — **Côtes-du-Nord :** Saint-Brieux — **Dordogne :** Périgueux — **Doubs :** Haut-Doubs — **Eure :** Routot — **Finistère :** Quimper — **Haute-Garonne :** liaison Nord Haute-Garonne — **Hérault :** Montpellier — **Ille-et-Vilaine :** Saint-Malo — **Isère :** Bourgoin-Jallieu — **Jura :** Roche-lez-Beaupré — **Loir-et-Cher :** Blois — **Haute-Loire :** Est Haute-Loire — **Mayenne :** Laval — **Morbihan :** liaison du Morbihan — **Nord :** Douai, Dunkerque — **Oise :** Noyon — **Bas-Rhin :** liaison du Bas-Rhin — **Tarn :** Albi — **Sarthe :** Le Mans — **Var :** Hyères, La Seyne-sur-Mer — **Vendée :** La Roche-sur-Yon — **Vienne :** Chatellerault — **Haute-Vienne :** Nord Haute-Vienne — **Vosges :** liaison des Vosges.

RÉGION PARISIENNE

• GROUPES

Paris : quatorze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1er, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 18e, 19e, 20e.

Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne — **Yvelines :** Conflans-Sainte-Honorine, Rambouillet, Versailles — **Essonne :** Vallée de Chevreuse — **Hauts-de-Seine :** La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony — **Seine-Saint-Denis :** Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Drancy, Montreuil/Rosny-sous-Bois, Sevran/Bondy — **Val-de-Marne :** Villejuif/Vitry, Créteil — **Val-d'Oise :** Argenteuil/Colombes.

• LIAISONS

Banlieue : Yvelines : Mantes-la-Jolie — **Seine-et-Marne :** Melun.

LIAISONS PROFESSIONNELLES

O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, Banques.

Le « come back » des réacs

C'ÉTAIT loin d'être gai, ce sera sans doute pire. Après la vague rose et les déceptions, une déferlante bleu, blanc, rouge et la restauration. Cinq ans après, la droite revient : Chirac et Toubon toutes dents dehors et cravates au vent, Giscard en bras de chemise sans doute pour oublier sa veste de 1981, libéralisme musclé en poche.

Le Pen constituera un groupe parlementaire et le maire de Paris nomme ses hommes aux postes clés. Comme par hasard, aucune femme ne siège plus comme ministre à part entière. Des hommes neufs pour une nouvelle droite ? Pas vraiment. Malgré la pub « clean », la relève a mauvaise mine, celle des semi-barbouzes recyclées et des idéologues ultra-conservateurs du *Fig-Mag*.

Albin Chalandon arrive au ministère de la Justice. Nul doute que l'ancien P.-D.G. d'Elf-Aquitaine durant l'affaire des avions renifleurs connaisse sur le bout des doigts son droit commercial, mais est-ce bien suffisant ? Est-ce que René Monory, ex-ministre de l'Industrie de V.G.E., porte-parole besogneux des épargnants « victimes » des nationalisations et défenseur de l'école libre, qui dispose pour tout diplôme d'un certificat d'études primaires, s'imposait à l'Education nationale ? Le pouvoir ne s'exerce bien sûr jamais « personnellement », mais les nominations ont toujours valeurs de symboles. Il en est de funestes.

La tribu des semi-barbouzes

L'ex-para Le Pen se souvient de ses frères d'armes et de Gégène. Pierre Sergent devient ainsi député du Front national des Pyrénées-Orientales. Capitaine du 1er R.E.P. (régiment étranger parachutiste), il participe activement au putsch d'Alger en avril 1981, puis entre en clandestinité et devient le chef de l'O.A.S.-métropole. Condamné par contumace à 20 ans de réclusion et deux fois à la peine de mort, il est amnistié en juillet 1968 et rejoint le Front national en 1985.

Que l'extrême droite draîne encore les nostalgiques de l'« Indo » et de l'Algérie n'étonne guère. Mais quand le gouvernement recrute pour partie chez les néo-fascistes repentis, l'affaire devient singulièrement grave. Gérard Longuet, jeune secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, a paraît-il horreur qu'on lui rappelle son passé agité d'ancien dirigeant du mouvement néo-fasciste Occident. Il travaillera en bonne compagnie, sous la tutelle bienveillante d'Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme, lequel, lorsqu'il était étudiant

en droit et militant lui aussi d'Occident, participait aux ratonnades contre l'U.N.E.F. Disciple assidu de la prose archi-libérale de Milton Friedman, il passe pour un des « penseurs » du *Figaro-Magazine*

Longuet et Madelin n'occupent cependant que des postes techniques. Ce n'est pas le cas des ministres Pasqua et Pandraud. Le nouveau ministre de l'Intérieur, ancien directeur des ventes chez Ricard, militait de 1962 à 1969 au S.A.C. dont il sera vice-président. C'est aussi Pasqua qui crée en 1968 les Comités de défense de la République pour lutter contre la « chienlit ». Spécialiste des services d'ordre, il organise la manifestation gaulliste sur les Champs-Elysées le 30 mai 1968, et la campagne R.P.R. pour les dernières législatives.

Politiquement, il ne fait guère dans la nuance : favorable au rétablissement de la peine de mort, il s'affirme clairement hostile à l'avortement. On a trouvé mieux que Peyrefitte, ex-normalien et trop intellectuel, pour rafler des voix à Le Pen. La France des beaufs a son ministre : « look » pastis et gueulantes façon café du commerce.

Il sera bien encadré. Robert Pandraud, directeur général de la police nationale de 1975 à 1978, est nommé ministre délégué chargé de la Sécurité. C'est, nous dit-on, un proche de Chirac. Lorsque *Défense*, magazine spécialisé sur l'auto-défense (armes, alarmes et blindages), sort son n°1, c'est avec une interview de Pandraud. Il a, semble-t-il, une conception béton de la sécurité. « *Pas de pitié pour les délinquants immigrés* », « *Il faut rétablir les opérations coups de poing* », « *Voter Pandraud, c'est voter pour la sécurité* », disaient ses journaux électoraux.

Voici revenu le temps des spadassins. Et tout ceci conserve d'étranges et persistants relents de 18 Brumaire, s'il est vrai, comme l'affirme René Rémond dans *Les droites en France*, qu'il existe une filiation claire entre populisme gaulliste, boulangisme et bonapartisme.

La horde du « Figaro-Magazine »

Après les légionnaires qui comme chacun sait sentent bon le sable chaud, voilà la force de frappe idéologique et l'odeur confinée des salons du 16e. Les hérauts du simplisme libéral se regroupent essentiellement autour du groupe Hersant qui sera sur-représenté à l'Assemblée nationale. La concentration capitaliste de la presse se poursuivra ainsi sans problème.

Papa et son fiston tout d'abord : Robert Hersant, second sur la liste de l'Oise derrière Marcel Dassault, est élu député ; son fils, Jacques Hersant, P.-D.G. du toujours dense et très intelligent *France-Soir*, est député du Pas-de-Calais. Les antennes régionales ne sont pas en reste : Philippe Mestre, P.-D.G. de *Presse-Océan*, bras droit de Raymond Barre conserve son siège de député U.D.F. de Vendée ; Jean Allard, directeur de *Paris-Normandie*, est élu en Seine-Maritime sur la liste de Jean Lecanuet.

Continuons l'énumération, elle est édifiante. Alain Peyrefitte, directeur politique du *Figaro*, redevient député R.P.R. de Seine-et-Marne. Philippe Vasseur, rédacteur en chef économique du *Figaro*, est élu dans le Pas-de-Calais pour l'U.D.F., de même que Alain Griotteray, éditorialiste au *Figaro-Magazine*, dans le Val-de-Marne. Jean-François Deniau, président du conseil général du Cher et ancien ministre du Commerce extérieur de V.G.E., est élu député U.D.F. du Cher : c'est un « grand » reporter au *Figaro*.

On n'oublie pas les techniciens du groupe. Le fidèle André Audinot, numéro 2 chez Hersant, redevient député R.P.R. de la Somme, alors que Bertrand Cousin, numéro 3, fait de même dans les Côtes-du-Nord. Le nouveau patron du *Progrès de Lyon* dispose ainsi de plus d'une dizaine de députés à l'Assemblée nationale cuvée 1986. Cela aide pour tourner la loi en toute impunité. Ils formeront un groupe de pression fort utile à Robert Hersant qui s'imagine déjà directeur d'une chaîne privée avec Jean-Marie Cavada comme bras droit.

La vieille droite, celle « *des copains et des coquins* », comme disait Poniatowski, est de retour. L'adversaire, au moins, est pour tous clairement découvert. Ses ténors feront peut-être se pâmer d'aise les rombières de l'axe Neuilly-Auteuil-Passy et rejoindront Tapie, Line Renaud et Rambo dans l'imaginaire flamboyant des jeunes R.P.R. des écoles de commerce.

WILLY PELLETIER
(Gr. de Lille)

Vives les lendemains qui bavent

« MÊME *si par malheur un accident arrivait* », Chirac s'est déclaré prêt à « *couvrir la police* ». Voilà qui est clair, et cette proposition spontanée du Premier ministre a été reçue 5 sur 5 par les forces de l'ordre. Tout le monde s'est trouvé très satisfait, à commencer par les flics qui avaient manifesté dans les conditions que l'on sait en 1984, aux cris de « *Badinter, démission* ».

Au fond des commissariats, les paroles de Chirac ont résonné agréablement aux oreilles des apôtres du « tire d'abord, cause après » ! Enfin, un chef de gouvernement qui les écoute et qui parle dans leur sens... Eric Moreau, Roger Knobelpiess, Jean-Pierre Mouille et tant d'autres ont failli y passer, ces dernières années. D'autres en sont morts, tout simplement : voleurs de bagnoles, forceurs de barrages, fuyards, etc., sont tombés sous les balles policières.

A l'époque, on parlait, suivant la couleur des journaux, de « bavures » ou de « regrettables accidents ». L'inéfable Gaston Deferre avait soulevé une tempête de protestations lorsque, avant même de savoir ce qui s'était passé, il avait couvert les flics assassins d'une jeune fille rue Rossini. Aujourd'hui, Chirac annonce publiquement et à l'avance que les tueurs d'Etat ont carte blanche. C'est nouveau, ça vient de sortir et ça va faire des victimes... C'est dans l'ordre des choses. Du piqueur de mobylettes au voyou subversif, du truand qui dérange au militant révolutionnaire traqué, tous ont désormais un point commun : ils sont devenus officiellement des cibles à abattre !

GIL

Editorial

LA guerre est partout, elle menace tout le monde. Surtout les civils ! Qu'un Jaguar se plante en pleine ville est certes un accident mais aussi un fait prévisible. Les accidents font partie de ce à quoi il faut s'attendre et, pour les organisateurs du conflit tchadien, qu'est-ce que trente morts de plus ? Leur problème est bien davantage d'avoir bousillé un avion ! Et encore, il y en a d'autres...

Quant à l'affrontement américano-libyen dans le golfe de Syrte on ne connaît pas exactement le nombre de morts, mais il était scupuleusement prémédité par les conseillers de Reagan. Voilà qui est quand même un peu fort. Tout est permis à qui a la puissance, la force ! Qui a protesté ? Le fait est que Kadhafi est une crapule hors du commun, mais cela autorise-t-il Reagan à venir le chatouiller pour ensuite lui mettre des claques, tout en sachant bien que le gugusse est particulièrement suceptible ?

C'est peut-être là aussi exposer le passant, le badaud, le chaland à des surprises explosives, en France ou ailleurs. C'est sans doute participer sous couvert d'une réussite militaire à un accroissement des tensions bien inutile. S'il est possible d'influencer dans ses décisions un ex-acteur de série B, il l'est peut-être moins de calmer un mégalomane hystérique.

Comme c'est devenu l'habitude, Gorbatchev a saisi l'occasion pour proposer à Reagan un désarmement bilatéral, en l'occurence le retrait des flottes de Méditerranée. Reagan n'a paraît-il pas reçu le message, trop affairé sans doute à obtenir du Congrès les 100 millions de dollars d'aide aux « contras ».

Quoiqu'il en soit, on commence à trop savoir que les propositions de désarmement qui se succèdent de part et d'autre ne sont que poudre aux yeux des victimes potentielles : nous tous. Pendant ce temps, la course aux armements se poursuit, la guerre des étoiles se met au point et, en attendant le désarmement ou la der-des-der, les guéguerres ici et là font des victimes innocentes, quotidiennement.

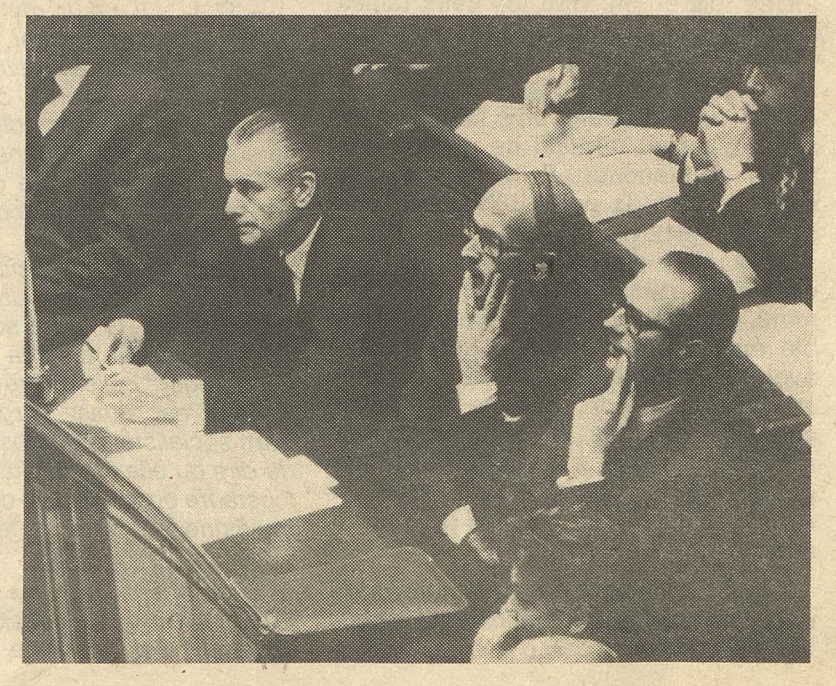

Gibert-Jeune sur Radio-Libertaire

(suite et fin)

VOICI la fin de l'interview du délégué syndical de chez Gibert-Jeune sur Radio-Libertaire (voir « Monde libertaire » précédent). Les salariés de Gibert, qui refusent à la fois l'arbitraire patronal et le laisser-faire ministériel, ont fait tout un travail d'information et de popularisation de leur lutte auprès du monde de l'édition en participant à la journée professionnelle du Salon du Livre 1986 (le 24 mars dernier). Le soutien des éditeurs peut être une pression supplémentaire exercée contre les patrons de Gibert-Jeune.

Le « Monde libertaire » vous informera bien sûr des futures actions de soutien à entreprendre dans un prochain numéro.

— **Radio-Libertaire :** *Peut-on penser que Gibert est à l'avant-garde d'un certain patronat pour mettre en place une jurisprudence ou des pratiques particulières ?*

— **Christian :** Soutenu... je n'en ai pas la preuve. En revanche, qu'il ait toujours été à la pointe de la réaction, on l'a expérimenté là. Il y a eu un précédent là, il a essayé d'enfoncer le clou pour qu'il y ait jurisprudence.

— **R.-L. :** *Alors qu'en fait l'activité continue. Cela prouve bien la volonté politique forte en matière d'entreprise de liquider toute une partie du personnel.*

— **Ch. :** A eux, en tant qu'entreprise et en tant qu'avant-garde de la réaction, d'essayer des points partout où ils peuvent briser des avantages acquis.

— **R.-L. :** *Donc, particulièrement réacs et bien conseillés, semble-t-il ?*

— **Ch. :** S'ils sont une avant-garde de la réaction, ils ne sont pas tous seuls. Il doit y avoir derrière eux des gens pour leur indiquer un certain nombre de bonnes solutions à l'usage des patrons de droit divin.

— **R.-L. :** *Quels sont les recours possibles ? Je suppose que vous êtes allés au ministère du Travail en disant : « il n'y a pas de cas de force majeure et il n'y en aura pas. Agissez ! »*

C'était au temps d'un ministère du Travail de « gauche », avec Delebarre...

— **Ch. :** On peut se poser des questions... Il a fait une déclaration magnifique : « La situation est inadmissible, c'est une décision tout à fait indigne d'un patron (je ne vois pas ce qui est indigne d'un patron !) (...) Pour moi, c'est la solution du chômage partiel qui doit s'appliquer. Je ferai tout pour que cette décision aboutisse. » On préparait les élections... et quand on est allé le voir pour lui demander ce que concrètement il faisait, on nous a répondu : « On va les convoquer à une table ronde, et puis on va voir ce qu'ils ont à dire ».

Ils ont fait cela pendant deux semaines : la situation a empiré, 81 personnes mises à la porte et en plus 45 chômage partiels demandés par l'employeur, et acceptés tels quels. Ils ont prétexté l'arrêt d'activité de la place Saint-Michel pour dire qu'il y avait baisse d'activité dans les autres magasins...

Une fois qu'on a eu les deux tables rondes, qu'a fait le ministère du Travail ? Eh bien, il s'est retranché derrière une position tout à fait juridique, en disant : « Maintenant, on a fait ce qu'on a pu, c'est au tribunal de grande instance de trancher. Et vous, pauvres salariés mis à la porte, allez donc aux prud'hommes ».

Mais aller aux prud'hommes, c'est considérer que le conflit est déjà terminé, qu'il n'y a pas réintégration possible mais rupture réelle. Il doit donc y avoir des dommages et intérêts, comme si on avait perdu, comme s'il fallait constater que les 81 personnes sont réellement mises à la porte. Ce n'est pas du tout ce que l'on veut. Nous on veut la réintégration, pas les prud'hommes.

— **R.-L. :** *Du strict point de vue juridique, je pense que l'administration pouvait sanctionner le délit d'entrave dans la mesure où il n'y avait que destruction partielle de l'un des magasins... On aurait dû au moins convoquer le comité d'entreprise pour discuter du cadre dans lequel se situe la mise au chômage partiel. Et si Gibert invoquait la force majeure, il aurait dû au moins en discuter en comité d'entreprise. Le délit d'entrave était donc constitué, indépendamment de la force majeure, et il aurait dû être sanctionné.*

Le Parquet avait là les moyens de faire en sorte que ce délit soit jugé rapidement, c'est-à-dire attaquer Gibert non seulement civilement sur la force majeure, mais aussi au niveau pénal pour non-respect du fonctionnement des « institutions patronales ». Cela n'a pas été fait pour l'instant ?

— **Ch. :** Je précise du moins qu'on a eu la promesse que seraient dressés trois procès verbaux, tout en sachant qu'un procès verbal ce n'est pas quelque chose qui va très loin. On considère juste qu'un patron a été pris en flagrant délit de non-respect du code du travail. Après de nombreuses procédures (appel, etc.), ça se termine au bout de deux ans par 1 000 F d'amende pour le patron. Ça ne sort même pas de sa poche, mais d'une caisse de la société. Ce n'est donc pas une contrainte énorme qui pourrait les faire reculer.

— **R.-L. :** *Comment analysez-vous, si vous êtes en mesure de le faire, la mollesse de ce ministère du Travail ?*

N'est-ce pas une façon d'instaurer, d'une manière ou d'une autre, la fameuse paix sociale dont on nous rebat les oreilles depuis que la cohabitation existe ?

— **Ch. :** Oui, c'est possible... J'avoue, qu'au niveau politique, je n'ai pas une analyse très poussée. J'ai des sentiments, comme beaucoup de gens, qui reposent effectivement sur la pratique syndicale. J'ai suivi les débats sur la flexibilité et la façon dont le gouvernement l'a faite passer, sans aucun dialogue. La flexibilité ne fait que justifier la déréglementation.

Moi, je connais un patron de Gibert-Jeune qui, lui, va beaucoup plus loin, qui déréglemente encore un peu plus pour qu'après ça puisse passer dans le code du travail. Cela signifie aller toujours plus loin dans la baisse, au niveau des acquis et de la protection des salariés.

— **R.-L. :** *Il y a un mythe à ce niveau-là qu'il faut faire tomber, concernant les droits nouveaux des travailleurs avec les lois Auroux. Si elles consacrent des avantages pour les syndicats, d'un autre côté elles ont inscrit dans le code du travail des possibilités de déroger à la loi par des accords d'entreprise, ouvrant là une brèche importante.*

Beaucoup de dispositions ont de fait introduit la flexibilité à une époque où le P.C.F. et la C.G.T. ont soutenu ces lois. Une fois inscrite dans la loi la possibilité de déroger, celle-ci prévoit des garde-fous. C'est aussi l'argumentation du Parti socialiste, à propos de la flexibilité, de dire qu'elle est inévitable, donc qu'on l'instaure en prévoyant des garde-fous... moyennenant quoi, on laisse des portes ouvertes !

L'important pour les patrons est de savoir qu'ils ont la possibilité de déroger. Après, il est facile de faire sauter les garde-fous : cela dépend du rapport de force. Dans les entreprises où les syndicats sont forts, ces derniers refuseront d'aller trop loin... Mais, déjà, on a vu beaucoup d'accords d'entreprises où on ne respecte pas les barrières qui étaient mises, et les syndicats (y compris la C.G.T., c'est d'ailleurs une des bases de l'argumentation du P.S.) étaient amenés à signer des accords dérogatoires où l'on ne payait pas les heures supplémentaires (de même pour le repos compensatoire), alors que la loi prévoyait que, même en cas de flexibilité ou d'aménagement du temps de travail, ces heures et ce repos était dûs.

Donc, il faut bien voir que dès les lois Auroux, il y avait une brêche à ce niveau-là.

Comment avez-vous, syndicalistes, analyser cette politique du fait accompli de Gibert ? Est-ce une liquidation de l'entreprise ?

— **Ch. :** Sur le fond, il impose ça car la bombe lui donne une bonne occasion de mettre tout le monde dehors, de liquider les acquis, de se débarrasser du syndicat d'entreprise qui était essentiellement implanté dans la magasin de la place Saint-Michel. Il peut donc réaliser une énorme compression de personnel (puisque l'on sait qu'à terme il va reprendre l'activité)... mais il faut voir plus loin.

Sur le plan financier, que fait Gibert ? Il a déjà lancé une demande de subventions au Fonds national pour l'emploi...

Grosso modo, les 81 personnes ne représentent qu'une monnaie d'échange. Moyennant quoi, il va avoir des aides à la reconstruction ou peut-être même des facilités de paiement du personnel qui travaille encore pour pouvoir reprendre l'activité commerciale (...). Il faut savoir qu'actuellement il n'y a toujours pas de travaux entrepris place Saint-Michel, en fait il faudrait juste débarrasser...

— **R.-L. :** *Oui, il laisse pourrir la situation afin que les 81 licenciements soient entérinés.*

— **Ch. :** Il a tout le temps !

— **R.-L. :** *Après avoir évoqué la façon dont on traite les salariés chez Gibert, son utilisation du code du travail, la manipulation de l'opinion publique et enfin l'utilisation abusive des fonds sociaux, on pourrait voir quelle est votre action aujourd'hui ?*

— **Ch. :** On a déjà fait un premier rassemblement place Saint-Michel, suivi d'un second juste avant les élections. La solidarité dans les entreprises et les sections C.G.T. a été excellente. Le soutien quasi total des unions locales du V^e^ et du II^e^ arrondissement nous a permis de développer la lutte, de toucher des secteurs comme l'édition et la librairie pour élargir le problème et sensibiliser d'autres entreprises, si jamais il y avait jurisprudence.

Au niveau de l'action des salariés, on essaie de développer la solidarité à l'intérieur de Gibert-Jeune. Il y a eu un débrayage d'une heure au magasin du boulevard Strasbourg/Saint-Denis. Là-bas, ils en profitent et veulent licencier économiquement une personne après la suppression du rayon disques qui pourtant leur rapporte du chiffre d'affaires. On est en pleine contradiction, ce qui prouve bien qu'il n'ont aucune difficulté économique réelle, mais que leur but est de restructurer en faisant un grand coup de balai dans l'entreprise. Comme par hasard, la personne qu'il voudrait licencier est engagée syndicalement...

— **R.-L. :** *Sur un rayon disque qui marche relativement bien, surtout sur le boulevard qui est un endroit extrêmement passant !*

— **Ch. :** Il faut dire que la politique commerciale de Gibert a toujours été de prendre l'argent quand il venait, mais en revanche de ne jamais faire un centime d'investissement. Tout marche avec le crédit fournisseur. Ils vendent la marchandise avant de devoir la payer. Cela leur permet d'avoir du crédit.

— **R.-L. :** *Quel type de solidarité peut-on tenter d'engager dans nos sections syndicales, nos syndicats, voire dans des structures syndicales plus importantes si on a les moyens de les toucher ?*

— **Ch. :** Ce que l'on engagera après les visites d'entreprises qui nous ont été proposés par les unions locales des V^e^ et VI^e^ arrondissement sera de développer la solidarité financière et la popularisation de la lutte.

— **R.-L. :** *Est-ce que du côté des usagers, que nous sommes, un appel au boycott des magasins Gibert est une mesure que l'on peut défendre, sachant que cette mesure peut mettre en péril d'autres emplois ?*

— **Ch. :** C'est une bonne mesure à condition qu'elle soit connue. On y a déjà réfléchi, cela pose des problèmes car effectivement ça peut se retourner indirectement contre le personnel. Mais quand le boycott est connu, là ça devient très positif. C'est un moyen de faire pression sur la direction. Cependant elle a quand même menacé du dépôt de bilan les trois sociétés de la place Saint-Michel, menace que l'on prend au sérieux, d'autant plus que c'est la famille Gibert qui est propriétaire foncier de l'immeuble (propriété construite avec les bénéfice dégagés par les salariés).

C'est une société civile immobilière (S.C.I.) qui gère l'immeuble et qui loue sous forme de fonds de commerce à trois sociétés Gibert-Jeune. Vous voyez l'arnaque : les Gibert contrôlent et sont gérants des trois sociétés commerciales, ils contrôlent aussi la S.C.I. et de plus sont propriétaires de l'immeuble. Ils touchent aux trois niveaux...

— **R.-L. :** *Le soir de l'attentat, il paraît que Gibert courait après ses caisses...*

— **Ch. :** Oui, oui ! Il se fichait pas mal des quatre blessés, dont une personne qui travaillait au sous-sol et trois clients. En revanche, son problème c'était de sortir les caisses et les billets qu'il y avait dedans. C'était essentiel pour lui. Donc, autant dire que je ne pense pas que les patrons aient beaucoup changé !

Propos recueillis par Christophe (Gr. Berneri)

Les uns et les autres

IL serait exagéré de prétendre que le cycle historique commencé le 22 mars 1968 s'est clôt le 16 mars 1986. De la réunion des étudiants révolutionnaires à la consultation électorale, s'est pourtant accompli un tour quasi complet. Le mouvement né de la révolte estudiantine et de la grève générale de mai 1968 est définitivement mort avec la défaite électorale des socialistes. Encore étaient-ils ses enfants illégitimes !

Un mouvement social a l'histoire qu'il mérite ; les enjeux avaient été clairement exprimés : y avait-il la possibilité de constituer un mouvement, un ensemble important de personnes déterminées au changement de société ? Les forces politiques traditionnelles, avec leur pesanteur, leurs traditions, leurs bastions, leurs relais — entreprises, associations, municipalités, Parlement — pouvaient-elles être socialement débordées, repoussées de divers secteurs de la société par autre chose qui s'y développerait. Ce qu'on appela le gauchisme ne fut que l'élément le plus chaud, le plus actif de ce conglomérat de volonté activiste et d'aspiration libératrice ; la vague contestatrice toucha peu ou prou la quasi-totalité de la société, elle fut une sorte d'énergie sociale. Les groupes d'extrême gauche, leur extrême division, leur théorie du rôle dirigeant et conséquemment leur concurrence ne purent servir d'instrument, d'outil de réalisation au mouvement. Un instant, on crut que l'écologie — le matérialisme moderne, comme disait un de ses militants — allait servir de fédérateur.

C'est pourtant sur le parlementarisme, l'électoralisme qu'allait achopper la dynamique sociale : l'extrême gauche et autres écologistes crurent qu'ils pouvaient jouer avec le parlementarisme, s'en servir comme tribune ou tremplin ; ils voulurent ignorer la logique interne de la démarche électoraliste, par exemple la création de dirigeants médiatiques : de la candidature Piaget à l'écologie politique, on ne change ni la vie ni les partis politiques ; à l'inverse les mouvements institutionnels réussirent à ingérer la contestation pour se revivifier.

De la révolution au consensus

Si tous les partis du programme commun se nourrirent du mouvement de mai 1968, tous ne le digérèrent pas de la même manière.

Le Parti socialiste réussit à faire cohabiter, déjà, des antinucléaires, des anticapitalistes et le vieil appareil de la S.F.I.O. ; reconnaissons à ce dernier au moins la vertu de la lucidité, lui savait ce qu'il voulait. Illusion tout le reste, et illusion dévoilée, mise au jour : les mécanismes constitutionnels de la Ve République donnèrent à la nouvelle social-démocratie française tout le pouvoir d'Etat, sorte d'exemple chimiquement pur du changement de société par la stratégie parlementariste. Pas de majorité réduite comme pour le cartel des gauches, pas de radicaux comme dans le Front populaire, pas de guerre d'Algérie comme pour le Front républicain. On connaît la suite, de la politique d'austérité au sabotage du *Rainbow Warrior*, en passant par la loi ratée contre Hersant : radicaux avec les travailleurs, légalistes avec les patrons, terroristes avec ceux qui embêtent nos culottes de peau, qu'est-ce qui différencie les socialistes de la droite traditionnelle ?

C'est sur le réflexe de moindre mal que s'est constitué son récent électorat ; le Parti socialiste représente encore un certain humanisme face aux jeunes loups de la droite, comme les libéraux ayant fait leurs classes à Occident, tel Madelin. La sensibilité de gauche qui appuie les socialistes ne représente plus grand-chose de la volonté de changement social exprimé en 1981.

Au cours de la campagne électorale, d'ailleurs, qui parlait encore de changer la société ? Si on en croit Félix Damette, militant du P.C.F. de Paris, le parti communiste, par la voix de son secrétaire général, et seulement trois jours avant les élections. Damette aurait ajouté au cours de la réunion du comité central que le parti communiste devait « *reconnaître le monde réel et dépasser les dogmes issus de l'histoire stalinienne : infaillibilité de la direction, danger de la critique, incapacité de la base* ».

Sans doute, les militants communistes sont-ils écartelés entre deux tentations, le retour aux sources léninostalinienne, le parti de cadres des années 30, ou la dérive à l'italienne, la social-démocratie bis. Félix Damette parlait de socialisme. Quel socialisme ? Celui qui brise le mouvement syndical indépendant en Pologne ? Il apparaît que là réside le recul du P.C.F. et de son influence sociale, la réalité repoussante de l'Union soviétique rend de plus en plus injustifiée, du point de vue parlementaire, la scission de Tours.

L'élément nouveau

Un élément nouveau, c'est la coagulation autour du Front national des éléments les plus réactionnaires et conservateurs couverts jusqu'alors par les organisations gaullistes.

Réunion de la sensibilité « beauf » et des pétainistes, la base électorale des « nationaux » peut être la pépinière de tendances ouvertement fascistes. Déçue, voire désespérée par l'échec du changement de gauche, une partie de la population sera-t-elle tentée par l'aventure d'extrême droite ? L'utilisation du racisme laisse deviner derrière le conservatisme les émules de Susini et autres nostalgiques de l'O.A.S.

Renaissance de l'extrême droite, affaiblissement lent mais régulier du P.C.F., renforcement de la droite classique affairiste, tentative des socialistes de monopoliser la représentation de la sensibilité de gauche, nous sommes dans une période où le mouvement social et les expressions de la société réelle sont quasi nuls. Cette défaite de la société, cette victoire des appareils politiques ont aidé le capital à se restructurer ; aujourd'hui, nous devons être présents partout où la société et les citoyens résistent, afin de préparer la prochaine crise sociale à ne pas tourner à l'aventure léniniste ou à la défaite social-démocrate.

J. TOUBLET

Parles-moi de Duval

« VOTEZ pour le retour des Plantagenêts (V.R.P.), pour une démagogie à visage humain ; votez Charles-Edouard Duval, le seul candidat sans " parties ". » Un certain nombre d'Angevins n'en sont pas encore revenus. Durant les quinze jours précédant les élections législatives et régionales, un millier d'affiches portant ce texte, accompagné de la photo de Charles-Edouard, en redoutable mafioso, ont été collées sur Angers.

Il était temps ! Cette campagne devenait de plus en plus chiante pour tout le monde. Une poignée de chevaliers du rire et de la dérision décidaient de passer à l'action. Parallèlement aux affiches, 5 000 tracts étaient distribués sur la ville exposant le programme de Duval, avec entre autres :

- la grossesse à 6 mois ;
- contre l'émigration des Lapons ;
- pour remplacer les bus angevins par des pousse-pousse ;
- pour combattre le bruit en interdisant l'amour après 22 h ;
- pour la retraite à 35 ans ;
- pour l'établissement d'un véritable statut de l'inceste ; etc.

Et pour couronner le tout, le samedi 8 mars, une cinquantaine de militants « duvaliens » promenaient leur candidat dans le centre ville... sur une chaise à porteurs, avec force tracts, musiques, discours à la Pierre Dac, inaugurations de monuments plusieurs fois centenaires, etc. Une bouffée d'oxygène, comme dira le présentateur de F.R.3 région le soir-même dans le journal télévisé, à propos de cette initiative. Alors pourquoi cette liste ? Et qui était Duval ?

Duval ou plutôt le collectif Duval, c'était une trentaine de militants libertaires, F.A. et non-F.A., tiers-mondistes, syndicaux, associatifs... Ils se sont retrouvés il y a de cela trois mois pour mettre au point ce gag. Seulement un gag ? Voire ! Dès le départ, l'objectif était clair : ridiculiser le cirque électoral, dénoncer les promesses démagogiques des candidats, mais aussi avancer nos propositions libertaires et autogestionnaires.

On pouvait s'orienter vers la campagne classique, comme nous en menons depuis des années. Là, on a eu une envie soudaine de varier les plaisirs, de ne pas être trops tristes, d'utiliser l'humour comme une arme, bref de ne pas avoir un discours différent seulement dans le fond mais aussi dans la forme. Bien prendre notre pied (et c'est loin d'être négligeable dans notre époque de crise du militantisme), essayer d'obtenir un bon écho au sein de la population, autant de paris tenus et gagnés incontestablement !

En revanche, quelle tristesse au niveau des médias et des « organisations officielles ». Côté médias, seule Radio-Gribouille, la radio alternative angevine, fera une place importante à Duval. Radio Oxygène (20 000 auditeurs) en parlera un peu aussi. Seule F.R.3 région, comme grand moyen d'information, relaiera vraiment la liste Duval. Quant à la presse locale, nous aurons de sérieux problèmes avec le *Courrier de l'Ouest* tandis qu'*Ouest France* retranscrira correctement, mais tardivement, l'initiative.

Pour le reste, le désert au niveau des partis et organisations suscitant les suffrages de la gente électrice. On ne plaisante pas avec la délégation de pouvoir, non mais !

Une conférence de presse, des milliers de tracts, après le 16 mars, expliqueront notre démarche, en dénonçant le système de représentation parlementaire, l'absence totale de propositions des politicards en ce qui concerne les vrais problèmes de notre société (chômage, racisme, militarisation, tiers monde...) et en proposant l'autogestion.

Bref, une expérience originale, très bien accueillie par la population, boycottée et critiquée par tous les fossiles de la politique. Une expérience qui avait touché un point sensible.

PATRICK
(Gr. d'Angers)

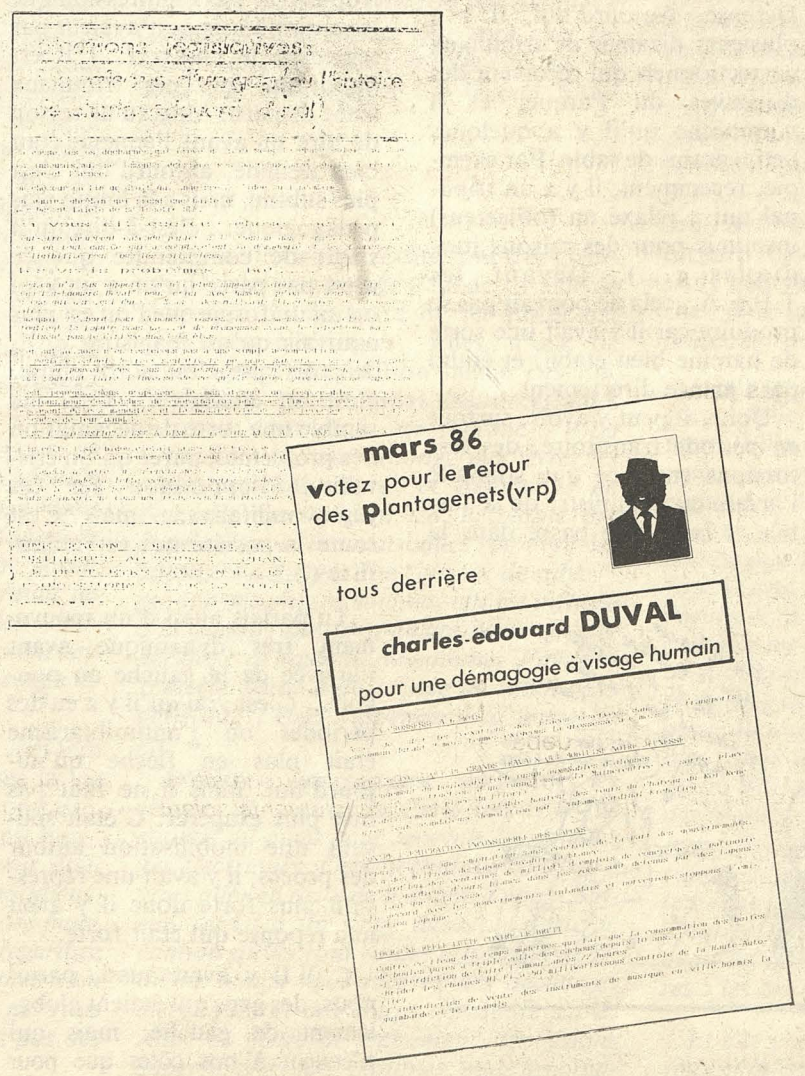

ENTRETIEN AVEC DENIS LANGLOIS

A propos de la justice militaire

AU début du mois, Jean Lapeyrie — animateur de « Palais de police » sur Radio-Libertaire — a reçu Denis Langlois, ancien objecteur de conscience incarcéré et spécialiste de droit pénal et militaire (1). Au cours de cette émission, Denis Langlois a pu brosser un tableau de l'évolution de la justice militaire avant et après 1981, de la répression et du mouvement antimilitariste.

Il est à regretter que la deuxième partie prévue, portant sur le sujet des problèmes de défense face à l'institution judiciaire, n'est pas pu être faute de temps entièrement abordée. Ce n'est que partie remise !

— **Jean Lapeyrie :** *Peux-tu faire l'historique du passage des T.P.F.A. à la justice civil ?*

— **Denis Langlois :** (La suppression des Tribunaux permanents des forces armées) était au programme du Parti socialiste depuis pas mal de temps. C'était aussi parmi les propositions de François Mitterrand, candidat. Il y a un certain nombre de choses sur le plan militaire qu'il n'a pas tenu : notamment la réduction du service militaire à 6 mois, mais en ce qui concerne les T.P.F.A., on est obligé de remarquer, c'est vrai, il n'y a plus de tribunaux militaires, du moins en temps de paix et sur le territoire français. Cela ne veut pas dire, bien évidemment, que la justice de l'armée a pour autant disparu, mais (...) c'est une bonne chose que les juges kakis aient disparu... et disparu en tant que tel. (...)

On a supprimé les T.P.F.A., mais on a laissé en grande partie le code de justice militaire et notamment le livre III qui définit les délits militaires et fixe le barème des peines. Alors c'est sûr que là il y a quelque chose de trop et qui aurait dû disparaître logiquement avec les tribunaux militaires.

Bon, ce qu'il faut remarquer, c'est qu'il y a sur le plan de la procédure quelques points positifs. Par exemple, la possibilité de faire appel. Jusqu'ici les T.P.F.A. rendaient des décisions qui étaient sans appel, en premier et dernier ressort... il y avait simplement la possibilité de déposer un pourvoi en cassation. Ça c'est un point, c'est pas toujours positif car en appel on peut avoir une peine supérieure. Mais le double degré de juridiction n'est pas en tant que principe une mauvaise chose.

Il y avait aussi le problème que les décisions des militaires n'étaient pas motivées, c'est-à-dire qu'on ne savait pas très bien pourquoi ils condamnaient tel ou tel réfractaire... Le jugement disait : l'insoumission est établie, ou la désertion, et c'est tant : telle peine... avec sursis ou sans. Aujourd'hui, il est indispensable que les tribunaux correctionnels — ils le font en général — motivent leurs décisions. Ça leur permet quelque fois de déverser leur haine des antimilitaristes en les injuriant dans les motifs de leurs jugements.

Il est aussi possible maintenant de se constituer partie civile devant un tribunal correctionnel à propos d'un délit de caractère militaire. (...) Point noir à côté, il n'est pas possible de porter plainte, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre en route l'action publique... c'est uniquement le procureur de la République qui peut le faire et, évidemment, avec l'accord de l'armée. Alors ça, c'est un peu gênant, Badinter s'en est expliqué d'une façon qui me semble assez hypocrite. Il disait à peu près cela : « oui, mais c'est pas normal que des gens mécontents de leur colonel ou de leur adjudant puissent porter plainte contre eux, il y aurait un tas de plaintes abusives ». Bon, je ne vois pas du tout l'objection, dans la mesure où en matière civile il est possible de porter plainte, avec évidemment le risque d'être condamné par la suite pour dénonciation calomnieuse. Donc, je ne vois pas pourquoi les militaires seraient à l'abri de ce genre de chose. (...)

Ce qui me semble le plus important, c'est la réalité qui est apparue. Beaucoup de gens se figuraient qu'il y avait une distinction très nette entre militaires et civils, notamment en ce qui concerne les magistrats. Là, c'était une très grande illusion de croire que, parce qu'un magistrat ne porte pas un képi et n'a pas d'uniforme, il n'est pas forcément militariste... On s'est aperçu que beaucoup de magistrats, dans la mesure où ils défendaient les valeurs de notre société, les valeurs d'ordre, de discipline, l'idée de patrie, de service national, etc., étaient aussi militaristes, aussi cocardiers, que les anciens juges militaires.

Il faut dire aussi que dans les T.P.F.A., il y avait déjà des magistrats civils et que dans les nouveaux tribunaux correctionnels qui sont chargés de juger les infractions militaires, il y a aussi des juges kakis qui sont redevenus des civils (...).

— **J.L. :** *Comment les magistrats sont-ils choisis ?*

— **D.L. :** Ce sont d'abord des volontaires, des gens intéressés par ces questions, qui sont parfois... des officiers de réserve, des gens attachés aux principes du service militaire, de la patrie, de toutes les valeurs qu'on a vu tout à l'heure. Je crois que, déjà, il y a une orientation qui est donnée. (...)

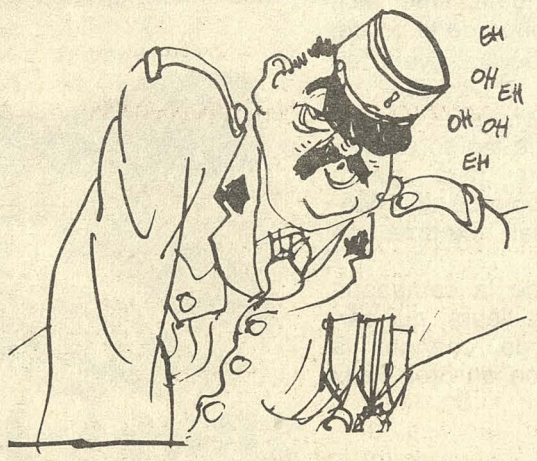

Ça n'a pas changé sur ce point-là !

Il arrive aujourd'hui qu'il y ait de grandes différences entre les décisions rendues par tous ces tribunaux. Autrefois, il y avait sept T.P.F.A. qui obéissaient en quelque sorte aux ordres du ministère de la Défense. Aujourd'hui, il y a plusieurs dizaines de tribunaux correctionnels qui reçoivent des directives du Parquet et il n'empêche qu'il y a quelques petits grains de sable. Par exemple, récemment, il y a un tribunal qui a relaxé un (objecteur) insoumis pour des raisons juridiques (...). Devant les T.P.F.A., cela ne pouvait pas se produire car il y avait une sorte de barème bien établi, et établi par l'armée directement.

Donc, il peut y avoir, surtout en période transitoire, des distorsions entre ce que souhaite l'armée ou le ministre de la Justice et ce qui se passe dans la réalité quotidienne. J'ai cependant l'impression que bientôt tout rentrera dans l'ordre, c'est-à-dire qu'il y aura un barème bien établi et notamment, jusqu'ici, il y avait une différence assez nette entre les insoumis totaux et les objecteurs insoumis, en ce qui concerne la répression... Je crains que la répression s'aligne sur les peines les plus fortes. C'est-à-dire que les objecteurs ne bénéficieront plus de ce petit avantage qu'ils avaient d'être considérés comme des civils poursuivis pour des délits militaires, avec donc une contradiction très très nette.

— **J.L. :** *Tu ne crois pas que le mouvement antimilitariste s'est laissé piégé par cette réforme ? Il était plus important avant... et les choses étaient claires, les juges militaires, tout le décorum, le grand-guignol...*

— **D.L. :** Je crois que le terme « piégé » est un petit peu trop fort... j'ai l'impression que les antimilitaristes n'avaient pas tellement le choix. (...) Il est important que ces tribunaux aient disparu. Mais tu as raison de dire qu'avant l'ennemi était bien désigné, aujourd'hui c'est plus subtile, mais à la limite plus pédagogique... c'est-à-dire qu'il s'agit de comprendre que ce n'est pas parce qu'on a un képi ou un uniforme que l'on est plus mauvais qu'un magistrat civil. Je crois que c'est autre chose, c'est un ensemble... Cela me semble une sorte de décantation des problèmes, parce qu'on cristallisait l'opposition sur ces juges militaires... mais c'est toute la société qui est militariste (...).

Tu parlais aussi d'un mouvement très dynamique avant l'arrivée de la gauche au pouvoir... C'est vrai qu'il y a eu des périodes où l'antimilitarisme était plus en flèche qu'aujourd'hui, mais il ne faut pas non plus exagérer. C'était souvent une mobilisation autour des procès, il y avait une répression plus forte donc il y avait une réponse qui était forte.

(...) Il y avait aussi, parmi nous, des gens qui étaient globalement de gauche, mais qui n'étaient à nos côtés que pour « emmerder » la droite parce qu'il fallait dénoncer le côté militariste de la droite. Au fond d'eux-mêmes, ce n'étaient pas des antimilitaristes, ils venaient témoigner, nous appuyer, etc. ; finalement le jour où ils sont arrivés au pouvoir, ils ont montré leur vrai visage qui est celui du défenseur de l'ordre, d'un certain nombre de valeurs que nous récusons en tant qu'antimilitaristes. (...) Je pense que cela a clarifié les choses : on a, en fait, jamais été très nombreux... on croyait être plus nombreux qu'on était. (...)

L'arrivée de la gauche au pouvoir a amené une sorte d'intégration de l'armée dans la population. Aujourd'hui tous les sondages le montre (...). Il est évident que l'armée a une bonne image de marque dans la population. Le militaire est considéré comme un type assez bien, il est certainement mieux vu que le journaliste, l'avocat... C'est vrai aussi pour le policier. (...)

Mais (en ce qui concerne le mouvement antimilitariste) je suis assez optimiste car on se rend compte depuis quelques mois qu'il y a quelque chose qui se met en place et qui est très important. Pendant très longtemps, il y eut des distinctions qui étaient faites, des exclusions (objecteurs, insoumis totaux) (...). Aujourd'hui, dans la mesure où tous ces gens-là sont jugés par les mêmes tribunaux... eh bien, ils se retrouvent dans la même situation et ils sont solidaires (...).

Alors, peut-être, un mouvement qui a du mal à démarrer parce qu'il était tombé très bas, mais un mouvement qui redémarre sur des bases meilleures à mon avis, meilleures parce qu'il n'y a pas d'exclusion... et aussi une préparation sérieuse des réactions à l'égard de la répression. On prépare la riposte avant que la répression arrive. Aujourd'hui, on a l'impression que celle-ci arrive très nettement, c'est peut-être uniquement pour des raisons électorales (2)...

(...) Je suis assez optimiste sur ce plan-là, j'ai l'impression qu'on a touché le creux de la vague et qu'en ce moment on est très nettement en train de remonter. Ce qui serait un peu dangereux et décevant, c'est que cette prise de conscience ne soit, comme autrefois, à un moment donné, qu'une réponse aux procès... Pas une réflexion et une lutte en profondeur contre la militarisation, mais seulement une riposte à des procès... et comme les procès se déroulent maintenant sur tout le territoire, ce mouvement risque de s'essouffler (...).

Propos recueillis par Pascal Bedos

(1) De nombreux ouvrages de Denis Langlois, guides juridiques pratiques et plus récemment romans, sont en vente à la librairie du Monde libertaire (N.d.R.).

(2) Il est possible qu'avant l'échéance électorale du 16 mars, le gouvernement socialiste ait voulu faire acte d'autorité pour conforter l'armée et un certain électorat (N.d.R.).

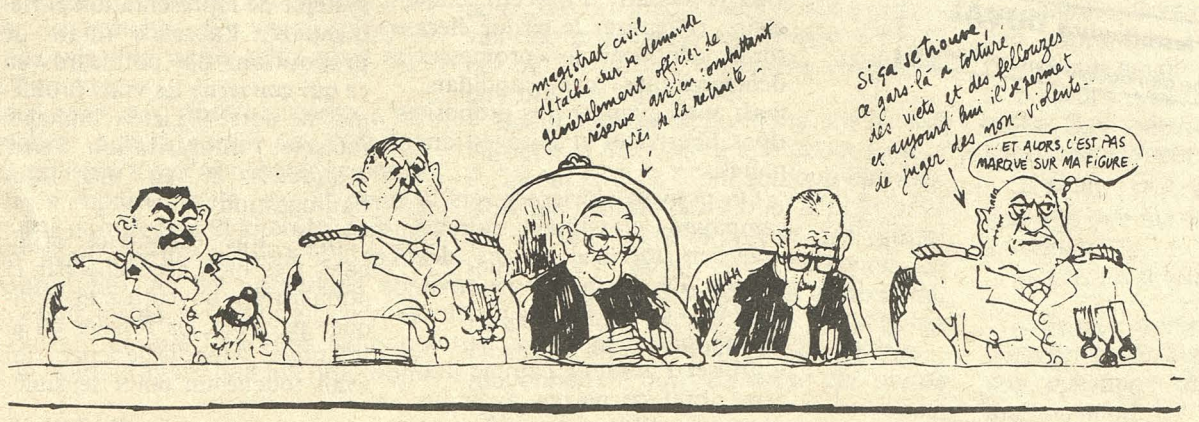

Du temps des T.P.F.A., maintenant ils sont tous en civil.

TURQUIE
Encore et toujours la torture

LES atteintes aux droits de l'homme et la pratique de la torture sont toujours autant d'actualité, même si cinq pays européens dont la France, qui avaient porté plainte contre la Turquie, on retiré leur requête en septembre 1985. Si, pour le ministre turc de l'Intérieur, « *il n'y a pas de torture* », de très nombreux témoignages prouvent le contraire et en dévoile toute son étendue.

En effet, dans les commissariats, les centres d'interrogatoires et les prisons, toutes sortes de mauvais traitements sont quasi systématiques. Pour le professeur Faruk Erem, ancien président de l'Union du barreau, « *débattre sur l'existence de la partique de la torture dans notre pays n'a plus de sens. Il suffit de regarder les arrêts de la cour de cassation civile ou militaire pour constater que cette pratique continue et même qu'elle augmente* ». Depuis six ans, il y aurait eu 200 morts pour cause de torture, mais le chiffre réel doit être bien supérieur.

Les conditions de détention

Les conditions de vie dans les prisons militaires sont catastrophiques. Il est fréquent que, dans des dortoirs supeuplés, quatre à cinq prisonniers doivent dormir dans le même lit avec une seule couverture. Dans les cellules, non chauffées en hiver, les mesures d'hygiène sont déplorables. Tandis que les repas sont de piètre qualité et en quantité très insuffisante.

Il y a plusieurs mois, un député du Parti populiste Vasif Yucel écrivait dans le quotidien *Cumhuriet* : « *Selon des informations, nous avons appris qu'il y a des détenus isolés depuis cinq ans, la situation psychologique des condamnés ou de certains libérés est désastreuse (...). La nourriture est extrêmement insuffisante. Les dortoirs ne sont pas aérés pendant sept à huit mois. Une catégorie de détenus n'a pas le droit de sortir des dortoirs prendre l'air. Aux dires des familles, les vêtements des détenus répandent des odeurs insupportables, ce qui témoigne de l'hygiène. La torture et les pratiques d'humiliation continuent à exister.* »

Toutes sortes de brimades jalonnent les journées des détenus : obligation de porter l'uniforme, de chanter des chants fascistes, interdiction de recevoir du courrier, des visites... L'envergure de la pratique de la torture est décrite par Sema Ogur : « *Un jour, alors qu'on me conduisait aux toilettes, je desserrais le bandeau et regardais autour de moi. Une vision d'horreur. Des gens entassés les uns sur les autres dans le couloir attendaient leur tour d'être torturés. Dix personnes nues, les yeux bandés, étaient promenées de long en large dans le couloir, on les frappait pour les forcer à chanter des marches réactionnaires. D'autres, incapables de se tenir debout, étaient attachés à des tuyaux de chauffage brulants.* »

Meryem Sendil Colakoglu, pour sa part, rapporte l'atmosphère d'inquiétude et d'horreur permanente qui règne dans les prisons. « *Je ne pouvais distinguer le jour de la nuit. Les hurlements ne se calmaient jamais. On ouvrait et fermait les portes. A tout moment, on venait chercher des prisonniers, on en ramenait d'autres, tout se passait sous les coups de pied et les violences.* »

Ainsi les brimades et la torture sont loin d'être des faits exceptionnels dans la vie des centres pénitentiaires. Au contraire, pour les autorités, tout prétexte est bon : « *l'inspection du matin et du soir était l'occasion de passages à tabac quotidiens. Ils vous frappaient pour le moindre manquement au réglement : si vous regardiez de côté, si vous ne hurliez pas votre nom en vous époumonant, si vous ne vous teniez pas droit, si vous ne tapez pas des pieds comme un soldat.* »

Un univers clos

Les droits de visite pour la famille sont difficiles à obtenir. Un ancien détenu révèle que « *si au cours de la visite, le prisonnier parlait ou faisait même la moindre allusion aux sévices, il était immédiatement reconduit dans sa cellule et torturé pendant des jours et des jours* ». Certains parents n'ont pas le droit de voir leurs enfants, comme le dénonce Didar Sensoy. « *Nos enfants sont systématiquement torturé dans les prisons. Même les juges voient nos enfants venir au tribunal la bouche ensanglantée et les dents cassées. Je n'ai pas vu mon fils depuis deux ans et demi. Depuis la constitution du gouvernement civil, la torture s'est intensifiée.* »

Le gouvernement fait état d'enquêtes qui sont menées contre les tortionnaires. Mais aujourd'hui encore aucune n'a abouti. Il faut savoir qu'il est impossible au détenu de prouver qu'il a effectivement été victime de sévices, les médecins refusant d'établir des certificats. Enver Karagoz rapporte : « *A plusieurs reprises, je demandais au médecin de la prison, ainsi qu'à l'hôpital militaire, de me fournir un certificat médical établissant que j'avais été torturé. Je n'en obtins jamais (...). Je ne trouvais donc personne pour attester de mes blessures, toutes mes requêtes furent rejetées.*»

La seule possibilité pour les détenus est d'en parler durant les procès. Ils s'exposent alors à de graves représailles : « *L'équipe de tortionnaires était au dernier rang dans la salle d'audience, ils regardaient et écoutaient les prisonniers, prenaient des notes sur ce qu'ils disaient en vue des tortures qu'ils infligeraient en prison. Et en effet, dès leur retour, ils les conduisaient dans les salles de torture et les passaient à tabac.* »

Si, malgré tout, les prisonniers dénoncent les exactions des surveillants, voici ce que leur répond le juge : « *Au tribunal, nous fîmes tous état des tortures auxquelles nous avions été soumis pendant notre emprisonnement. Je fis une demande officielle pour que des mesures soient prises afin qu'on y mette un terme (...). Le juge me répondit : " Nous ne sommes pas ici pour juger des tortionnaires, c'est vous que nous jugeons. Adressez vos plaintes à l'instance compétente. Que vous ayez été torturé ou pas, cela ne m'intéresse pas. Ce n'est pas mon affaire "* » (Enver Karagoz).

Tortures au choix

Les méthodes de torture sont très diverses. Du simple passage à tabac à l'aide de matraque ou de barre de fer jusqu'aux décharges électriques. Elles n'ont de limite que l'imagination même des tortionnaires. Yavuz Budak décrit certaines tortures dont il a été victime : « *La " falaka " : j'étais allongé par terre, les pieds attachés, serrés et maintenus en l'air. Ils me tapaient sur la plante des pieds soit avec des matraques soit avec des bâtons. La torture dite "du sac de sable " est une des plus répandues, elle est infligée à la plupart des prisonniers parce qu'elle ne laisse ni trace ni hématome. J'ai souvent été battu avec un sac de sable pendant que j'étais suspendu à la barre de fer.* »

D'autres témoignages décrivent les séances de torture : « *Cette fois-ci je fus soumis au pneu pour recevoir les décharges électriques. Cette technique consiste à vous plier en deux de manière à vous coincer, pareil à un singe dans un pneu de camion qu'ils font rouler et rebondir. En même temps vous recevez des décharges électriques et des coups de sac de sable. Avec ce genre de traitement, les lésions superficielles sont minimes, mais les organes internes en revanche en prennent un bon coup. Je perdis connaissance, quand je revins à moi, je gisais sur le sol du couloir, les yeux bandés.* »

Un autre détenu raconte : « *Il y avait un jeune homme qui avait déjà passé plus de deux mois au centre (d'interrogatoire). Il savait que sa fin était proche. Il avait les côtes cassées et les poumons blessés. Il n'arrêtait pas de vomir du sang. Au cours de la dernière séance qu'il dut subir, ils le pendirent encore une fois au crochet et firent brûler du coton hydrophile sous ses pieds. Il avait la plante brûlée et gonflée. Ils le décrochèrent et le forcèrent à se tenir debout et à courir sur les cloques qu'il avait sous les pieds.* » Il peut arriver que certains membres de la famille soient présents aux séances de torture afin d'arracher plus facilement aux prisonniers les prétendus aveux.

Ces pratiques ne sont nullement réservées à telle ou telle catégorie de prisonniers. Elles sont appliquées à toute personne quelque soit son âge ou son sexe, comme le rapporte Gulhan Tomak (16 ans) : « *Je fus placée dans un dortoir en compagnie de dix-sept autres femmes de 15 à 55 ans. Une jeune fille de 15 ans était paralysée à la suite de ce qu'elle avait endurée au centre. Les autres essayaient de l'aider à marcher. La police était à la recherche des fils d'une femme de 55 ans qui était avec nous. Ils restaient introuvables, alors ils avaient enlevé et torturé la mère. Elle avait eu le bras cassé au cours des séances de torture. Le poignet d'une jeune fille de 19 ans avait éclaté sous les coups de matraques répétés. Elle avait tenté de panser sa blessure avec l'aide d'autres femmes. Une femme de 42 ans avait les doigts couverts de marques noires : les brûlures des électrodes.* »

Et elle poursuit : « *Ils m'ont bandé les yeux et m'ont conduit de la cellule jusqu'à la salle de torture réservée au femmes et aux jeunes filles, qui subissaient là des traitements horribles. Toutes étaient nues, les policiers leur infligeaient des sévices sexuels et autres.* »

La lutte contre l'arbitraire

De nombreuses grèves de la faim ont eu lieu pour exiger l'arrêt des sévices et l'obtention de meilleures conditions de détention. Voici le sort que les autorités réservaient au grévistes : « *Nous avons fait la grève de la faim pendant 10 jours, Vingt d'entre nous (j'étais du nombre) ont alors été expédiés dans des cellules dites " cellules de la mort ", qui se trouvaient dans les sous-sols du quartier A. Il s'agissait de minuscules cellules creusées dans la pierre et mesurant à peu près un mètre de côté. Ils nous ont mis à deux ou trois dans ces cellules, même pas suffisantes pour une personne. Il y avait un petit trou d'aération et une caisse qui servait de toilettes. Nous sommes restés acroupis dans le noir pendant dix jours, sans nourriture car nous étions déterminés à mener jusqu'au bout notre grève de la faim, en dépit des conditions pénibles dans lesquelles nous nous trouvions. Et c'est ce que nous avons fait. Quand il nous ont laissés sortir, nous étions si épuisés que nous nous reconnaissions même pas les uns les autres.* »

Non la pratique de la torture n'est pas abolie en Turquie, loin de là ! Il est plus que jamais primordial de poursuivre notre dénonciation de telles pratiques et autres atteintes aux droits de l'homme.

JEAN-CLAUDE
(Gr. Kropotkine)

Tous ces témoignages sont issus du rapport d'Amnesty International et de la revue « Réalité de Turquie », janvier-février 1986, publiée par l'A.D.T.T.

Rencontres internationales

LE mois de mai 1986 va être éreintant ! Pour tous les collectifs, groupes, organisations qui célèbrent à leur façon le centenaire du 1er-Mai, le cinquantenaire de la révolution espagnole, en y greffant des commémorations, dates anniversaires spécifiques.

Ereintant également pour tous les militants et sympathisants qui, intéressés à plus d'un titre, voudront profiter des diverses rencontres organisées çà et là. C'est en tout cas de très belles occasion de rencontrer des anars, de tous les pays, de toutes les sensibilités, avec des pratiques multiples, pas forcèment semblable, mais certainement complémentaires, enrichissantes.

Très bonne occasion aussi de vérifier que le mouvement libertaire se porte bien, que s'il est difficile pour beaucoup d'entre nous de résister à une vague de démobilisation, il est en revanche encourageant de remarquer que d'autres camarades, à défaut d'affronter de face l'ordre établi, élargissent des brèches dans des conditions parfois difficiles. Nos camarades d'outre-Atlantique nous en donne la preuve. Preuve encore plus éclatante pour ce qui concerne les camarades latino-américains (urugayens, argentins comme venezueliens).

La Fédération anarchiste, quant à elle, sera présente à Chicago, Melbourne et Appelscha et ne manquera pas de vous faire profiter de ce qu'elle retirera de ces rencontres.

Centenaire de l'anarchisme australien
Melbourne, 1er au 4 mai

Cette célébration des cent ans de l'anarchisme se conjugue aussi avec la commémoration du 1er-Mai. Le programme est plus que copieux. Le jeudi 1er mai, un pique-nique accompagnera le défilé traditionnel, une façon de marquer le coup. Des débats sur des sujets aussi variés que « Anarchisme et écologie » (vendredi 2 mai), les « ismes » (dimanche 4 mai), un festival du cinéma, des bals, des concerts, table de presse meubleront ces quatre jours.

Un groupe s'occupera plus particulièrement des enfants. Il a envisagé toute une série d'activités à leur intention. Les billets — 25 dollars australiens pour les travailleurs, 10 pour les autres — couvriront à peine les dépenses. Toute contribution financière est certainement la bienvenue.

L'adresse : Australian Anarchist Centenary Celebration, Po Box 20, Parkville 3052 Melbourne, Australie. Nous tenons à votre disposition le programme complet de cette commémoration. Vous souhaitez faire le déplacement ? Vous avez besoin de détails complémentaires ? Vous pouvez contacter les relations internationales de la F.A.

« Haymarket 86 »
Chicago, du 1er au 4 mai

Ces rencontres constituent probablement un événement majeur aux Etats-Unis, tant par l'ampleur du rassemblement que par la qualité des activités. Et le mouvement anarchiste américain n'a certainement pas assisté depuis longtemps à un tel événement.

Elles se réfèrent, dans l'esprit des organisateurs (une vingtaine de groupe), à l'anniversaire du 1er-Mai et à la pendaison des martyrs de Haymarket ; mais l'Espagne de 1936, Emma Goldman renforceront ces journées. Là encore, énormément d'activités : forums (communautés alternatives, les anarchistes et l'économie, le système légal et le loi de la rue...), concerts, manifestations, bouffes, bals.

Les organisateurs ont prévu d'éditer une brochure récapitulant, de manière pratique (de A à... Z), tout ce que l'on doit savoir sur ces rencontres. En attendant, nous tenons à votre disposition tous les renseignements indispensables (programme, hébergement, contribution financière, voyage...).

L'adresse : « Haymarket 86 », Box 102 W. Fullerton, Chicago Illinois 60614, Etats-Unis.

Conférence internationale I.W.W.
Haymarket, du 1er au 5 mai

Les Industrial Workers of the World (I.W.W.) organisent à Chicago des rencontres internationales autour, comme de bien entendu, du 1er-Mai, mais aussi de l'anniversaire de la révolution espagnole et la révolte des travailleurs hongrois. Confronter les pratiques, les idées, les expériences des travailleurs organisés, se pencher sur les questions critiques qui agitent le monde du travail, ce sont également les buts de cette conférence.

De nombreux syndicats, organisations de travailleurs participeront à ces journées. Ce ne sont pas les moindres : la S.A.A.W.U. (South African Allied Workers Union), Solidarnosc, la S.A.C. suédoise, le D.A.M. britannique, la C.N.T.-A.I.T. espagnole... L'ordre du jour sera vu et préparé avec tous les participants, au tout début de la conférence. Elle sera ce que tous voudront en faire... et ça peut être remarquable.

Les I.W.W. viennent de fêter leur 80e anniversaire. Cette conférence est la preuve qu'ils sont loin de crever, bien au contraire ! L'adresse : Haymarket International Labor Conference, Industrial Workers of the World, 3435 North Sheffield, R.M. 202, Chicago Illinois 60657, Etats-Unis.

Rencontres internationales anarchistes
Appelscha, du 15 au 19 mai

Du 15 mai inclus au 19 mai inclus, auront lieu à Appelscha (Pays-Bas) des rencontres internationales, placées cette fois sur l'échange, la confrontation d'idées et d'expériences autour de thèmes que l'on oserait réduire à un thème unificateur : « Stratégie anarchiste et collaboration » (stratégie et organisation, anarchisme et féminisme, anarchisme et syndicalisme, etc.).

L'intérêt de ces rencontres est renforcé par des activités culturelles. La faible participation financière (environ 50 F) donne droit à toutes les facilités (hébergement, camping, concerts, films). Le programme vient juste d'être établi définitivement. Nous vous le proposons comme tous les renseignements que vous pourriez souhaiter obtenir, d'ailleurs !

L'adresse : I.A.B., P.B. 19230, 3501 D.E. Utrecht, Hollande. Les Pays-Bas, c'est tout près ! N'hésitez pas à aller y faire un tour.

RELATIONS INTERNATIONALES

ITALIE

Volte-face de la C.G.I.L.

LORS du récent congrès de la C.G.I.L. (1), le secrétaire-général Lama a particulièrement critiqué l'égalitarisme salarial qui était auparavant justifié par le fait qu'une masse énorme de travailleurs percevaient des salaires trop bas. Les revendications salariales, estime Lama doivent se préoccuper du maintien des salaires nets, tandis que les négociations de branches doivent aborder la compensation de la productivité et de la « professionnalité ».

Le projet de la C.G.I.L. est d'aider les patrons à diviser les ouvriers entre eux avec des différences de salaires, car on sait à quoi mènent les concepts de « professionnalité » et de « productivité ». En exaltant les différences de salaires, la C.G.I.L. fragilise le mouvement ouvrier en accentuant les divisions entre travailleurs et en aboutissant à favoriser les secteurs les moins combatifs (où la productivité est donc plus élevée).

Le syndicat abandonne la défense des besoins vitaux d'une famille ouvrière (logement, alimentation, vêtements, loisirs, etc.) comme étalon pour calculer les augmentations de salaires et prône l'adaptation à la logique de l'entreprise.

La thèse de la C.G.I.L. est justifiée par la conception marxiste du salaire : puisqu'il existe des travaux différents qui ajoutent des quantités de valeur différentes aux produits, ces travaux doivent être rétribués différemment. Pauvre Marx ! Il décrivait une loi du capitalisme et ses adeptes en font une « loi » du mouvement ouvrier !

L'égalitarisme salarial avait été surtout un cheval de bataille de la C.G.I.L. à l'usage des secteurs les plus combatifs de la classe ouvrière, afin de rallier les adhésions par la démagogie.

Voilà la différence entre ce que nous voulons et ce que la C.G.I.L. cherche à mettre en pratique : nous voulons défendre le revenu ouvrier indépendamment du travail fourni aux capitalistes, de telle sorte que le salaire soit de moins en moins une chaîne passée au cou des travailleurs, dans la perspective révolutionnaire de l'abolition du salariat et de la propriété privée des moyens de production, tandis que la C.G.I.L. veut rompre avec l'échelle mobile, ce qui poussera les travailleurs à augmenter la productivité, au détriment de leur santé.

La C.G.I.L. accepte la gestion capitaliste du salaire et agit dans ce cadre pour des améliorations marginales. Mais cette volte-face n'est pas surprenante de la part d'un syndicat qui a bradé les droits acquis des travailleurs pour proposer ensuite de les reconquérir usine par usine.

Relations internationales
(D'après « Umanita Nova »)

(1) Confédération générale italienne du travail, principale centrale syndicale à majorité communiste.

ANGLETERRE

Conflit dans la bâtiment

DEPUIS le mois d'octobre 1985, sept travailleurs du bâtiment ont entamé une lutte déterminée contre les conditions de travail épouvantables et les salaires (les aumônes devrait-on dire !) servis dans cette branche d'activité. Ils se battent pour le droit de tout travailleur à s'organiser et affrontent par là même la multinationale qui les emploie, Laings.

Les grévistes, syndiqués à l'Union of Construction Allied Trades and Technicians (U.C.A.T.T.), étaient employés par la société Jonoroy Brickwork, par l'intermédiaire de laquelle Laings sous-traite une partie de son marché. Jonoroy traîne cette sale réputation de bagne et n'hésite pas à intimider physiquement tout contestataire, à plus forte raison celui qui se bat pour de meilleures conditions de travail.

Quand Laings réalisa que les sept salariés étaient des militants syndicaux, il donna ordre à Jonoroy de les licencier. Ce qui fut fait... le 18 octobre !

C'est monnaie courante dans l'industrie du bâtiment qui détient le triste record des accidents de travail (150 décès par an, sans compter les infirmités, handicaps, blessures...) et dans laquelle les conditions de travail, qui étaient celles du siècle précédent, n'ont pas disparues. Loin s'en faut.

Les sept demandèrent leur réintégration, l'arrêt du fichage (liste noire) des militants, de meilleures conditions de travail et l'embauche directe, non filialisée, par Laings. Soutenus par l'U.C.A.T.T., les grévistes commencèrent à se battre. Ils formèrent des piquets volants, de chantier en chantier, sollicitant la solidarité financière et morale de leurs collègues. Les piquets de grève volants firent largement preuve de succès. Les conducteurs de camions, par exemple, refusèrent de franchir la ligne du piquet de grève.

La réponse vint sans tarder. Brutale, ignoble. Devant le refus de Laings de négocier la réintégration de la « bande des sept », les piquets volants s'intensifièrent. L'attitude du comité exécutif de l'U.C.A.T.T. est loin d'être claire. Il refusa de soutenir officiellement le piquet de grève, bien que les revendications qu'il présente (embauche direct, suppression du fichage...) sont les siennes ! Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Quoiqu'il en soit, de charges des forces de l'ordre en tentative vicieuse de division (Jonoroy promis de réintégrer une partie de la « bande des sept »), les grévistes se retrouvèrent au tribunal, portés qu'ils y furent par John Laings. La législation du travail anglaise (notamment celle qui porte sur les conflits sociaux) porta le coup décisif aux mineurs britanniques. Les lecteurs du M.L. savent ce qu'elle représente pour le patronat britannique.

Pour les sept grévistes, il en fut de même. Laings gagna son référé. Ordre fut donné aux grévistes de ne plus faire de piquets volants. C'est-à-dire que seul de droit de faire le piquet de grève sur leur propre chantier leur est reconnu. Aucun d'entre eux ne devra se rendre (ou visiter !) dans un autre chantier.

Le tribunal leur a également interdit de faire de la publicité ou de la propagande sur leur lutte, de distribuer des tracts et ils deviennent responsables devant la loi pour quiconque aura enfreint cette interdiction. De même, ils sont passibles de peines de prison s'il arrivait qu'un chantier (autre le chantier d'origine) subisse un piquet de grève. Le délibéré eut lieu le 21 février.

La lutte de la « bande des sept » se porte non seulement sur le terrain des libertés syndicales, de l'emploi et des conditions de travail, mais également contre l'appareil syndical pourri qui prétend représenter les travailleurs du bâtiment. Maintenant Laings (comme auparavant Mc Gregor, patron des Charbonnages britanniques) a la loi pour lui. C'est beaucoup pour les grévistes !

Relations internationales
(D'après « Direct Action »)

Contact : Laings lock-out committee, c/o 135, Hayward Gardens, London S.W. 15, Grande-Bretagne.

Fidèles au poste !

(une liste des émissions de Radio-Libertaire, par thèmes)

Social

« Allo maman bobo »

Vous voulez connaître les médecines douces et ce quelles peuvent apporter. Vous désirez en savoir plus sur les techniques qui rétablissent votre santé. Vous voulez savoir comment vous maintenir en bonne santé. Notre émission vous apporte tout cela ; vous y posez les questions pour lesquelles vous attendez une réponse.

• *« Allo maman bobo », le lundi de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Allons z'enfants, etc. »

Qu'est-ce ? C'est une émission antimilitariste, antipatriotique et irrespectueuse.

Donner la parole à tous ceux qui disent non à la servitude et aux contraintes militaires, à la militarisation de la société ; commenter l'actualité nationale et internationale ; traquer le patriotisme et le nationalisme : voilà les tâches que nous nous sommes fixées.

Suivant en cela une motion bien oubliée du congrès d'Amiens de la C.G.T. (1906) : « *Dans chaque grève, l'armée est pour le patronat ; dans chaque conflit européen, dans chaque guerre entre nations ou coloniale, la classe ouvrière est dupe et sacrifiée au profit de la classe patronale parasitaire et bourgeoise.* »

• *« Allons z'enfants, etc. », le mercredi de 17 h à 18 h.*

« Antiparlementaire »

Chronique de l'actualité parlementaire sous le scapel d'un antiparlementaire.

• *« Antiparlementaire », un mardi sur deux, de 20 h 30 à 22 h 30.*

« Chroniques syndicales »

Emissions animées par des anarcho-syndicalistes de la Fédération anarchiste (C.G.T., F.O., C.F.D.T., F.E.N.). Actualités syndicales, sociales, histoire du mouvement ouvrier, sont les sujets traités soit par des interviews, soit par les animateurs.

• *« Chroniques syndicales », le mardi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 12 h à 14 h.*

« Décharge publique »

Un regard non normatif sur les problèmes et cas sociaux...

• *« Décharge publique », un mardi sur deux, de 20 h 30 à 22 h 30.*

« Et les croissants, bordel ! »

Une revue de presse hebdomadaire réalisée par Laurent, Jean-François et Alain. Le point de vue sans complaisance des libertaires sur l'actualité nationale et internationale. A tous les amateurs de café « *noir* », l'équipe donne rendez-vous sur 89.4 MHz chaque vendredi pour déguster ensemble... « Et les croissants, bordel ! ».

Politiciens de tous poils et de tous horizons, s'abstenir !

• *« Et les croissants, bordel ! », le vendredi de 8 h à 10 h.*

« Géopolitique »

Problèmes nationaux et internationaux. Un point de vue libertaire sur les enjeux économiques, technologiques, politiques qui secouent la planète et influent jusque dans notre quotidien.

• *« Géopolitique », le mercredi de 15 h 30 à 17 h.*

« Histoire sociale »

Gérard Conte (historien) anime une émission dont le but est d'évoquer des moments forts de l'histoire du mouvement ouvrier, écartés « malencontreusement » des livres d'histoire et boudés par Alain Decaux.

• *« Histoire sociale », un dimanche sur quatre, de 18 h à 20 h.*

« Ici Dieu, à vous Paris »

A l'heure de la messe et des O.V.N.I., la très anticléricale Libre Pensée anime une émission destinée aux corbeaux... et aux épouvantails contents de l'être.

• *« Ici Dieu, à vous Paris », le dimanche de 10 h à 12 h.*

« La clef de treize »

Emission animée par une équipe associative, destinée au monde associatif et à ceux qui le font vivre.

• *« La clef de treize », le lundi de 17 h à 18 h 30.*

« L'Auberge espagnole »

Des invités en tous genres et des thèmes multiples dans cette émission qui porte bien son nom, mais aussi l'entraide matérielle grâce aux annonces de dons et d'échanges entre auditeurs et auditrices.

• *« L'Auberge espagnole », le mardi de 12 h à 14 h.*

« Le front des radios libres »

Emission créée à chaud, presque involontairement pour faire un point hebdomadaire sur le combat qui a longtemps fait rage. Emission réalisée très souvent avec les documents envoyés par les auditeurs.

Pendant la période chaude (août 1983 à janvier 1985), elle mobilisait l'auditoire. Depuis l'accalmie (sans doute provisoire) succédant à la signature des conventions avec T.D.F., cette rubrique a été maintenue, au cas où, mais les nouvelles pour l'alimenter sont devenues rares. Peut-être faudra-t-il un jour la réactiver, le monopole d'Etat ne dormant que d'un œil.

• *« Le front des radios libres », le vendredi de 20 h 30 à 21 h.*

« Le père peinard »

Propos irrespectueux et mordants sur tous ceux qui font malheureusement l'actualité politique (politiciens, curés, militaires, bureaucrates syndicaux, etc.).

Un point de vue anarchiste dans la plus belle tradition.

• *« Le père peinard », les 1er et 3e samedis de chaque mois, de 11 h à 12 h.*

« Liberterres »

Le monde et la culture rurales (dossiers et invités).

• *« Liberterres », un dimanche sur deux de 15 h à 16 h.*

« L'Invité quotidien » (du vendredi)

C'est la plus ancienne émission de Radio-Libertaire. Elle dure depuis le premier jour d'émission, le 1er septembre 1981, sans aucune interruption, même pendant les vacances. La grille de R.-L. subissant de permanents changements, cette émission a disparu de tous les jours de la semaine... sauf le vendredi.

Il vaudrait mieux l'appeler « L'Invité quotidien du vendredi » (ce qui ne signifie rien) ou « L'Invité du vendredi ». Peut-être, un jour, de nouveau cette émission existera-t-elle tous les jours de la semaine. Alors autant maintenir son titre.

Ses invités systématiques : les 1er et 3e vendredi de chaque mois, des militants de la Ligue des droits de l'homme ; les 2e vendredi, des animateurs de l'Union rationaliste.

Les thèmes traités : les droits de l'homme, la lutte contre le mysticisme et la superstition, tous les problèmes économiques, politiques et sociaux.

• *« L'Invité quotidien » (du vendredi), le vendredi de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Mon quartier, mon village »

Le quotidien sous ces aspects économiques, juridiques, ce qui n'exclut pas l'humeur et l'humour.

• *« Mon quartier, mon village », chaque 2e et 4e samedi du mois (sauf le dernier du mois), de 9 h à 12 h.*

« Palais de police »

La justice n'a pas son palais, il n'y a qu'un palais de police. C'est ce que démontre l'émission « Palais de police » en présentant des dossiers judiciaires actuels.

• *« Palais de police », le vendredi de 14 h 30 à 17 h.*

« Pays de l'Est »

Actualité sociale des pays de l'Est. Dossiers et invités.

• *« Pays de l'Est », un jeudi sur quatre, de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Radio Esperanto »

Découverte et apprentissage de l'esperanto, langue internationale mais aussi (en V.O.) dossiers, informations et courrier.

• *« Radio Esperanto », les trois derniers vendredis de chaque mois, de 21 h à 22 h 30.*

« Radio-Libertaria »

Emission animée par des filles et des fils de réfugiés politiques espagnols. Le programme est divisé en deux parties. La première traite de l'actualité française, espagnole et internationale ; la seconde partie est essentiellement composée de thèmes touchant les divers aspects de la société espagnole et latino-américaine.

• *« Radio-Libertaria », le lundi de 20 h 30 à 22 h 30.*

« Regards sur... »

Emission animée par le groupe Malatesta de la Fédération anarchiste.

Cette émission, débat ou exposé, avec une animation musicale en rapport avec le thème abordé, a pour objet l'examen de problèmes d'actualité : sociaux, culturels, littéraires... pour lesquels le groupe Malatesta offre une analyse ou une explication anarchiste.

Les thèmes déjà abordés ou à venir : les lois scélérates visant les menées anarchistes ; le syndicalisme ; le fascisme ; le communisme, autour du livre « Dictature et Révolution » de L. Fabbri.

• *« Regards sur... », le 1er vendredi de chaque mois, de 21 h à 22 h 30.*

« Réflexion sur l'anarchisme »

L'anarchisme face aux problèmes de notre temps. Invités et dossiers.

• *« Réflexions sur l'anarchisme », un jeudi sur quatre, de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Revue de presse » (hebdomadaire)

• *le vendredi de 18 h à 18 h 30.*

« Sens interdit »

Radio-Libertaire converse par téléphone avec des soignants et des soignés sur tous les problèmes de la santé. A vos combinés !

Les invités, aptes à répondre aux questions posées sur des thèmes prévus et annoncés au préalable, renvoient la balle aux auditeurs qui mènent ainsi l'émission.

• *« Sens interdit », le vendredi de 17 h à 18 h.*

« Si vis pacem »

Des dossiers, des invités et une revue de l'actualité pacifiste par l'Union pacifiste de France.

• *« Si vis pacem », le jeudi de 17 h à 18 h 30 et un jeudi sur quatre, de 18 h 30 à 20 h 30.*

Expression vivante

« Arpège »

Il s'agit avant toute chose de séduire l'auditeur, de le séduire par musique interposée, de donner le goût du beau dans un domaine où, aujourd'hui, trop de médias nous abreuvent de sous-produits misérables d'un art pourtant majeur et fondamentalement à la portée de tous.

Car il s'agit bien de cela aussi : convaincre par des émotions bien dosées que la musique classique est accessible à tous autant que tout autre genre musical. Le « classique » n'est pas ce qu'on en a fait ; l'odieuse expression « grande musique » ne devrait plus avoir cours à une époque où les moyens d'informations sont au premier plan des rapports sociaux.

A notre époque, l'expression musicale a changé de forme et cela est suffisant pour que l'on s'intéresse aux trésors du passé.

• *« Arpège » (musique classique), le mercredi de 10 h à 11 h 30.*

« Blues en liberté »

Blues en liberté... comme le nom l'indique.

• *Le jeudi de 10 h à 12 h.*

« De bouche à orteils »

Ce magazine parlé de l'actualité de la chanson vivante prend son contre-pied chaque samedi. Deux heures, deux invité(e)s (artistes reconnus, connus, méconnus) pour parler chansons, chansons, musiques, mots, verbe, passions ; de soi-même, des autres, de rien et du reste ; et en plus passer quelques « plages musicales » (plages où la rive gauche ne fait pas la grève).

Un ton désinvolte, alerte, badin, mais tentant de dérouter, sans complaisance ; des polémiques parfois serrées, vaches (même envers les absents). En bref, pour ceux qui ont quelque chose entre les orteils...

• *« De bouche à orteils », le samedi de 15 h 30 à 17 h.*

« Folk à lier »

Cette émission est plus spécialement consacrée aux musiques des provinces françaises et celtiques. De temps en temps, suivant les possibilités, l'émission a pour sujet la musique américaine (bluegrass, old-time, cajun, etc.) ou d'autres moins connues, en faisant appel à des spécialistes ou des passionnés.

• *« Folk à lier », le dimanche de 12 h à 14 h.*

« Jazz en liberté »

• Le jazz, les jazzs du monde entier pendant cette émission qui ne

Fidèles au poste !

(suite)

sacrifie aucunement au snobisme que certaines radios officielles entretiennent sur le thème. Pour les insomniaques, et les autres...

• *« Jazz en liberté », le jeudi de 22 h 30 à l'aube.*

« Music-Hall »

Le music-hall et la chanson vivante abordés par des membres de l'équipe du Théâtre libertaire de Paris (T.L.P.-Déjazet).

• *« Music-Hall », le mardi de 9 h à 12 h*

« Micro-Musique »

Une tranche d'émissions musicales composées pour 80% de chansons francophones à textes, privilègiant donc une expression vivante volontairement ignorée par les autres médias.

• *« Micro-Musique », tous les jours de 8 h à 10 h et de 14 h à 15 h 30.*

« Phonophobie »

Eclectique et électrique, « Phonophobie » à la découverte d'expressions musicales nouvelles.

• *« Phonophobie », le samedi de 14 h à 15 h 30.*

« Seulement le lundi »

Partons à la découverte d'une culture, d'une expression de la vie et de la musique black de Paris. Les vibrations qui viennent des Antilles, d'Afrique et d'Amérique latine, et les rythmes balancent nos cœurs avides de découvertes.

Des invités : musiciens, artistes de tous bords ; des annonces de concerts, de fêtes sur la capitale et la banlieue ; et le rire qui ne doit pas faire défaut.

• *« Seulement le lundi », le lundi de 15 h 30 à 17 h.*

« Trisomie 21 »

Une émission qui aborde le rock comme un phénomène culturel. Il est grand temps de redonner à cette forme d'expression la place qui lui revient et d'essayer de dépasser la dimension uniquement musicale. La culture rock est multiforme et, précisons-le pour ceux qui encore l'ignorent, il existe une littérature rock, un cinéma, une peinture, une poèsie et même une philosophie rock.

Chaque semaine, « Trisomie 21 » recueille de nouveaux témoignages, des manifestes hérétiques, suivant les traces évolutives de ces expériences, à travers l'actualité des fanzines, des autoproductions, etc.

• *« Trisomie 21 », le dimanche de 20 h 30 à 22 h 30.*

Culture Phénomènes

« Avis sur le théâtre »

Une émission réalisée par Michel Pierre, avec la collaboration de Bruno.

« Avis sur le théâtre » rend compte des spectacles en cours, sans toutefois donner la priorité à l'actualité. C'est une émission autant de réflexion que d'information, destinée à ceux qui aiment vraiment le théâtre.

Cette émission se propose de traiter les problèmes posés par l'art dramatique (écrire pour la scène, interpréter un texte, parler juste, diriger des comédiens, etc.) et par l'institution « théâtre » (formation des comédiens, subventions, décentralisation...). On y donnera la parole aux principaux intéressés : auteurs, comédiens, metteurs en scène, directeurs de salles, professeurs d'art, critiques et... spectateurs.

• *« Avis sur le théâtre », le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45.*

« Bibliomanie »

Une émission destinée à tous ceux qui ont la douce manie des livres et de la lecture ou qui ne demandent pas mieux que de l'acquérir. Elle s'intéresse à toutes les formes de la littérature, aussi bien française qu'étrangère, qu'elle soit contemporaine ou non.

Entretiens avec des auteurs, des critiques, des traducteurs ; notes de lecture ; informations sur l'actualité littéraire ; présentation de revues, de collections, de maisons d'édition ; enquêtes auprès de professionnels de l'édition (correcteurs, maquettistes, attachés de presse, etc.) : « Bibliomanie » s'ouvre ainsi à tous les aspects de la vie du livre.

C'est une émission réalisée et animée par des collaborateurs de la revue « Roman » (Presse de la Renaissance).

• *« Bibliomanie », le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.*

« Bonjour l'Asie »

Une émission consacrée essentiellement à la musique de l'Asie, mais aussi à sa culture. Deux heures qui ne s'adressent pas seulement aux communautés asiatiques de la région parisienne.

• *« Bonjour l'Asie », le vendredi de 10 h à 12 h.*

« Causons philo »

Il s'agit d'une émission destinée essentiellement aux apprentis philosophes et plus largement à tous les amateurs de philosophie. Cette émission se veut résolument antidogmatique et non-érudite, notre but étant seulement de semer quelques germes de réflexion, d'ouvrir des chemins de pensée et de faire partager notre amour de la philosophie.

Le style de l'émission est celui d'une libre causerie entre deux ou plusieurs interlocuteurs, par fidélité envers Platon qui, le premier, nous a appris que la difficile quête du vrai ne peut s'accomplir que dans et par le dialogue.

• *« Causons philo », le mercredi de 12 h 45 à 14 h.*

« Cité noire »

Un genre littéraire impliquée au social. Invités et chroniques.

• *« Cité noire », un jeudi sur quatre, de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Ecris moins fort, les voisins vont t'entendre »

Yves Frémion (que des Martiens mauvaises langues ont surnommé le « Pape de l'underground » anime une émission littéraire tournée le plus souvent sur l'imaginaire et la science-fiction. Chaque édition a son invité, et on y traite du travail d'auteur.

• *« Ecris moins fort, les voisins vont t'entendre », un dimanche sur quatre, de 18 h à 20 h.*

« Enlivrez-vous »

Une émission traitant de l'actualité littéraire. Chaque numéro se consacre à un ouvrage dont le contenu est débattu avec l'auteur. C'est le plus souvent une analyse en profondeur du texte plutôt qu'un discours de critiques. Un seul but : essayer de faire apprécier aux auditeurs les livres que l'on a soi-même aimé.

• *« Enlivrez-vous », le jeudi de 15 h 30 à 17 h.*

« Epsilonia »

C'est une émission de montage thématique. Chaque semaine est abordé un nouveau sujet d'actualité, de réflexion ou d'intérêt général. Ce sujet est traité sous la forme d'un assemblage hétéroclite, mais ordonné, d'éléments sonores illustrant le thème.

Le montage s'éloigne de la monotonie linéaire d'un discours mis à plat. L'accumulation d'illustrations, de « bribes » et d'informations donne un relief et un rythme au thème et, loin de le desservir, elle lui définit toute une géographie et une histoire précises.

Le montage est un travail complexe qui utilise le temps comme une succession d'instantanés privilégiés qui tend à une démonstration sans faille. Parce que la réalité est complexe, son travail d'approche doit procéder par appréhension successives.

• *« Epsilonia », le samedi de 17 h 30 à 19 h.*

« Flash-back »

Actualité du cinéma, chronique et invités.

• *« Flash-back », le mardi de 17 h à 18 h 30.*

« Gens de pays »

Henri Gougaud, conteur dont on ne loue plus le talent, fait vivre et revivre fables et mystères des gens de pays... du monde entier.

• *« Gens de pays », un dimanche sur quatre, de 18 h à 20 h.*

« Grand-Angle »

Cette émission se conçoit comme une balade à travers diverses formes d'expressions contemporaines. Rarement sérieuse, jamais académique, elle permet à ceux que la formule « art officiel » rend malade de voir pointer quelques raisons de ne pas totalement désespérer des artistes.

Avec pour support musical du jazz, de la musique improvisée, de la musique industrielle, on peut s'emmerder, écouter des sujets tels que la poésie sonore ou visuelle, la photographie, les pochoirs ou bombages, enfin tout ce qui peut nous sembler intéressant, tout ce qui peut à nos yeux rentrer dans cette émission « fourre-tout ».

Pour ceux qui ont autre chose qu'un bicorne entre les oreilles.

• *« Grand-Angle », un dimanche sur deux, de 14 h à 18 h 30.*

« Joui-sciences »

Une série d'émissions de vulgarisation scientifique sans tabou ni frontières et qui n'hésite pas devant une saine vulgarité lorsque le thème s'y prête.

L'équipe de « Joui-sciences » ne prétend pas jouer les « pic-de-la-mirandole » (Giovanni Picco della Mirandola, philosophe italien du XV[e] siècle réputé « tout savoir sur tout »), mais s'efforce d'entraîner les auditrices et les auditeurs dans de brèves excursions en zig-zag vers les domaines les plus divers des sciences et des techniques. Sans se prendre au sérieux, tout en s'entourant de solides garanties soit documentaires (livres, revues, etc.), soit immédiates par la présence en direct sur l'antenne d'invités spécialistes du sujet abordé.

• *« Joui-sciences », le vendredi de 12 h à 14 h.*

« La fiancée de M. Spock »

C'est un magazine radiophonique axé sur la science-fiction, le fantastique, l'utopie et l'imaginaire en général.

Nous nous occupons de l'actualité littéraire et cinématographique dans le domaines précités avec quelques incursions dans d'autres formes d'expression artistique (musique, arts plastiques, etc.).

« La fiancée de M. Spock » comporte aussi des « plages » consacrées à des entretiens ou à des tables rondes avec des auteurs, des créateurs, mais aussi des éditeurs et des critiques. Loin d'être un fanzine radiophonique, cette émission a pour souci de s'ouvrir au plus large public et, par conséquent, de présenter un moment de plaisir pour les oreilles.

• *« La fiancée de M. Spock », un dimanche sur deux, de 16 h à 18 h 30.*

« Le passe-temps des dames et des demoiselles »

Trois nanas piétinent allègrement les tabous, avec la complicité des auditeurs de Radio-Libertaire. A grands coups de talons aiguilles, elles égratignent les préjugés.

Leurs sujets ? La pornographie, le zizi, la petite lingerie, la transexualité... Mais l'humour est-il incompatible avec la réflexion ? C'est la question que pose cette émission fort peu convenable.

• *« Le passe-temps des dames et des demoiselles », le lundi de 10 h à 12 h.*

« Le Fou parle »

« Le Fou parle » : une revue qui, en trente numéros, de 1977 à 1984, a réuni plus de six cents peintres, dessinateurs, écrivains, poètes...

« Le Fou » parle, de vive voix cette fois, sur R.-L. Une fois par mois, Jacques Vallet et Christian Zeimert reçoivent des artistes, des penseurs, des scientifiques qui expriment à travers leur œuvre un cheminement de qualité et mènent un combat pour libérer l'homme de toutes ses entraves. Ces rencontres permettent de découvrir des œuvres importantes qui ont été passées sous silence. Elles soulignent souvent ce que l'art a de libertaire.

Les responsables ? Jacques Vallet a été fondateur et animateur de la revue « Le Fou parle ». Christian Zeimert a participé, en tant que peintre, au groupe « Panique », avec Arrabal, Topor...

• *« Le Fou parle », le 3[e] dimanche de chaque mois, de 18 h 30 à 20 h 30.*

« Rencontre avec... »

Animée par l'équipe des Editions du Monde libertaire, cette émission reçoit des auteurs dont les livres ont un intérêt particulier pour l'anarchisme et le mouvement social.

• *« Rencontre avec... », le dernier samedi de chaque mois, de 9 h à 12 h.*

Tous contacts avec Radio-Libertaire :
145, rue Amelot, 75011 Paris.

« Les cents printemps d'un poète »

POUR une fois, j'ai envie d'appeler un 33-tours un album, tellement celui-ci est dense et riche d'histoires et d'anecdotes touchantes (1).

Mon ami Gérard Pierron y a réuni, à l'occasion du Printemps de Bourges de 1985, une pléiade de vieux poètes et paysans qui ont traversé ce siècle en prenant le temps de regarder le paysage et cheminer librement en écriture, en poèsie.

Multiples reflets de ces pays, de ces patois, de ces coutumes qui, sur les longues berges de la Loire sont en train de disparaître, laminés par une évolution agricole et une urbanisation dont l'uniformité galopante nous ronge, laissant çà et là quelques halos sans authenticité où l'économie marchande nous propose du bucolisme en conserve.

Eugène Bizeau, Maurice Davau, Ulysse Dubois, Gaston Couté, Emile Joulain et Robert Grossin sont tellement vrais en leurs textes et leurs émotions, que sous verre, ils faneraient très vite. Avec son tact habituel, Gérard Pierron entoure ces poèmes de mélodies douces et paisibles dont il a le bonheur et qu'Eddy Schaff, cachant son grand cœur derrière un accordéon diabolique renforce de son génie de l'accompagnement musical, tel un cuisinier qui n'oublie pas l'exacte pincée d'épice ou vous déniche la bonne bouteille au bon plat.

Un disque où l'amitié est le soleil de la nuit.

ALAIN CRAPAUD

(1) En vente à la librairie du Monde libertaire, 72 F

Gérard Pierron chantera au Théâtre libertaire de Paris (T.L.P.-Déjazet) le 10 avril, avec Jean-Philippe Viret à la contrebasse, Malo Valois à la guitare et Eddy Schaff à l'accordéon. Et il a invité en plus Pierre Charial qui tangue le jazz sur des rouleaux de musique mécanique.

Pour assurer l'indépendance du « Monde libertaire », souscrivez...

Programme de Radio-Libertaire

Jeudi 3 avril

« Femmes libres en Espagne 1936-1939 » (14 h à 15 h 30) : suite.

« Si vis pacem » (18 h 30 à 20 h 30) : Jean-Paul Sultot, objecteur insoumis en procès, organisateur de la marche Nantes-Rennes en soutien aux réfractaires.

Vendredi 4 avril

« Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : tous aux z'Indes... mieux vaut « cithare » que jamais.

« Joui-sciences » (12 h à 14 h) : la terre dans l'univers avec Dominique Lesieur (astrophysicien).

« Texticules » (14 h à 15 h) : courtes (les nouvelles), mais bonnes...

« Regards sur... » (21 h à 22 h 30) : émission mensuelle du groupe Malatesta avec Aymé (militant de la C.N.T.), « L'Espagne 36 » et l'anarchisme espagnol d'aujourd'hui.

Samedi 5 avril

« Le père Peinard » (11 h à 12 h) : les droits de l'homme, avec M. Joyeux, R. Guérin et P. Chenard.

« De bouche à orteils » (15 h 30 à 17 h 30) : Anne Sylvestre et Sarcloret (détonner, détonner, faudrait pas toujours détonner...).

société

Interview de Roger Cortes (animateur au Coral)

ROGER CORTES a été animateur au Coral pendant quelques années, il a été inculpé et condamné à 18 mois de prison dans l'« affaire du Coral ». Depuis quatre ans, il travaille sur La Chamberte, un lieu de vie qu'il a créé, à quelques kilomètres de Béziers, où il accueille des jeunes en difficulté.

Nous l'avons rencontré une dizaine de jours après la connaissance des résultats du procès, afin qu'il nous parle de son projet et de ses impressions sur cette « affaire ».

CAROLINA

— **Le « Monde libertaire » :** *Roger, peux-tu nous parler du travail que tu fais sur La Chamberte ?*

— **Roger Cortes :** C'est un travail qui a commencé il y a plus de quatre ans. J'ai commencé par une année à Montpellier en appartement thérapeutique, jusqu'au jour où on nous a proposé en don ce terrain d'un hectare à condition qu'on y fasse un lieu d'accueil. Ensuite, le projet s'est vite enclenché. Nous avons obtenu un prêt intéressant, un ami architecte nous a dessiné une maison qui réunissait les conditions pour une vie communautaire et on s'est mis au travail !

Le projet est axé sur l'autoconstruction du lieu par les personnes qui le font fonctionner et les jeunes qui sont accueillis. Le travail effectué a été considérable : en quatre ans, d'une vigne on a bâti une maison de 400 M² avec trois niveaux, sur un terrain d'un hectare. Nous avons choisi l'option des énergies renouvelables : un aérogénérateur, des panneaux photovoltaïques, complétés par un groupe électrogène pour les grosses machines, nous fournissent l'électricité.

Aujourd'hui il reste les finitions à effectuer. Il est étonnant de constater ce que ces jeunes dits « à problèmes » ont réussi à faire, avec leur peu de connaissances. S'ils y ont mis autant d'énergie, c'est que ce projet leur plaisait, qu'ils étaient touchés dans leur orgueil et que, dans leur histoire, l'étape qu'ils ont vécue avec nous est importante. C'est un bout de rêve qui a existé et qui les accompagnera un bout de chemin.

— **M.L. :** *Quel est ton sentiment sur la condamnation qui est tombée ?*

— **R.C. :** A première vue, on pourrait croire que la sentence est en contradiction avec le réquisitoire du Parquet, via le procureur général. En effet, d'un côté, ils ont fait l'éloge des lieux de vie, et de l'autre ils nous condamnent lourdement. En clair, ils veulent nous dire : « C'est bien ce que vous faites, mais vous devriez le faire autrement, entre autres vous soumettre aux lois, vous intégrer aux institutions. »

— **M.L. :** *Penses-tu que les institutions ont repris quelque part les idées des lieux de vie ?*

— **R.C. :** Oui, l'institution nous a piqué un certain nombre d'idées, et c'est tant mieux pour les personnes qui souffrent. Notre but était de faire de la subversion et que ça profite.

Cependant, il semblerait qu'elle a retenu plus souvent le langage que le fond. Par exemple, la surpopulation était quelque chose qu'il fallait abandonner et les petits groupes, les petites structures, sont préférables aux usines à cerveaux. La « quotidienneté » n'était pas à rejeter et elle est nécessaire si on veut parler de réinsertion, de réhabilitation. Il semblerait que l'institution ait valorisé ces idées, ces dernières années. Quand au fond, rien n'a changé, les personnes en difficulté sont toujours soumises à des « responsables », des « spécialistes », etc. Quelquefois c'est nécessaire, mais d'autres fois c'est très lourd.

— **M.L. :** *Quelles vont être les conséquences de ce jugement sur ton travail ?*

— **R.C. :** A court terme, on est toujours lié au contrôle judiciaire. On est tenu de n'accueillir que des jeunes qui sont majeurs. L'administration de tutelle est actuellement dans l'attente des attendus du jugement. A priori, il semble que les magistrats ont fait preuve d'une certaine habileté pour accréditer leur jugement en se servant de choses que nous aurions écrites ou dites pour prouver que nous aurions eu certaines pratiques. Mais nous saurons cela dans une semaine.

Pour le moment, en ce qui concerne notre travail, nous avons toujours une présomption d'innocence, mais la dynamique est brisée. Car il est plus difficile d'agir efficacement avec un jeune qui a plus de dix-huit ans et qu'on nous confie en dernier ressort, parce que l'institution a échoué, que d'accueillir un mineur avec lequel nous pourrions avoir un travail suivi sur quelques années.

— **M.L. :** *Tu penses faire appel du jugement rendu ? Comment cela va-t-il se passer ?*

— **R.C. :** L'appel a été fait dès que le jugement a été rendu. Il n'était pas question d'arrêter le combat après cette mesure « coup de bambou ». On peut dire qu'on ne s'attendait pas à une décision aussi sévère, on croyait encore quelque part à quelque chose de juste ou au moins d'équitable.

L'appel nous laisse un temps de répit, pendant lequel nous pourrons comprendre véritablement sur quoi nous avons été jugés. Pour nous, c'est reprendre le combat, c'est se battre pour qu'on puisse cette fois-là se faire entendre et être jugé sur les faits, non pas sur des parcelles de texte isolées de leur contexte.

— **M.L. :** *Que penses-tu de l'agrément des lieux de vie ?*

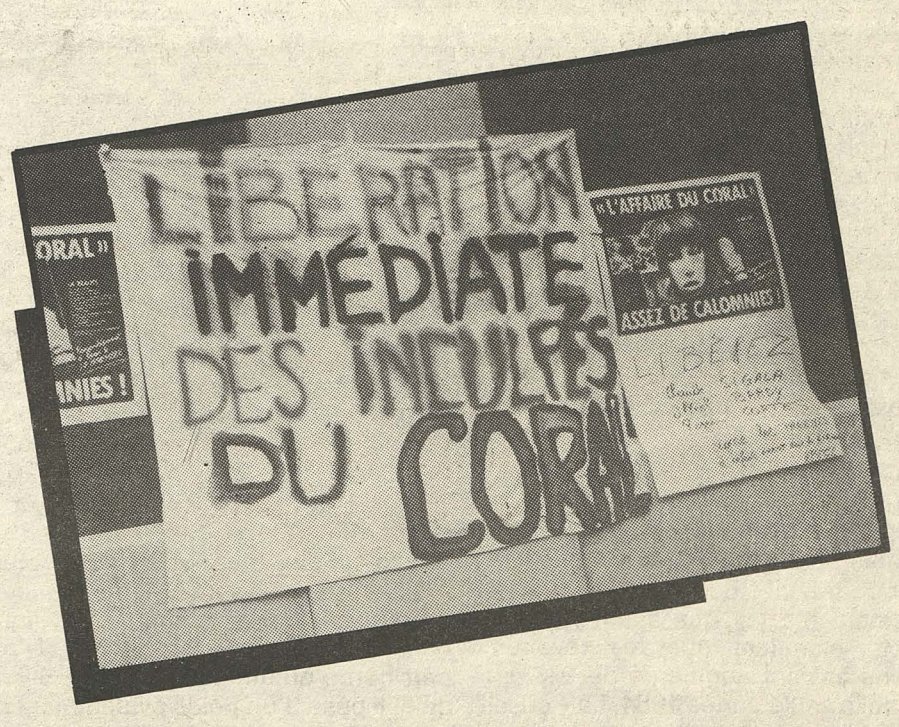

(suite page suivante)

(suite de la page 11)

— **R.C.** : Après l'« affaire du Coral », j'ai été convaincu que la voie nous était tracée et qu'on ne pourrait pas revenir là-dessus ; l'administration a trop bien manœuvré. Nous étions coincés et ce piège se refermait sur nous. Aujourd'hui, je pense que ce qui fait la différence entre un lieu agréé et un non agréé, ou entre deux lieux agréés, c'est leur façon de fonctionner. Je suis convaincu que nous pouvons avoir un agrément et fonctionner toujours dans l'esprit que nous avions avant. En effet, si l'administration fait appel à nous, c'est que nous avons été admis avec nos différences et qu'ils respectaient le contrat et la façon de fonctionner qui nous caractérise.

Pour moi, l'essentiel c'est que nous puissions continuer à exister, avec notre différence et notre richesse, avec cet agrément. Nous n'avons pas le droit de renoncer à poursuivre le travail avec les jeunes pour un problème d'agrément, même s'il est vrai qu'il est désuet, vieillot et qu'il ne correspond ni à ce que nous faisons ni à ce qui se fait ailleurs.

— **M.L.** : *Qu'est-ce que la circulaire Dufoix a modifié par rapport au fonctionnement antérieur ?*

— **R.C.** : D'abord parlons de la circulaire qui devait sortir avant que n'éclate l'« affaire du Coral ». Au départ, elle était basée sur les rencontres entre diverses « alternatives », des lieux de vie du C.R.A. et autres que le C.R.A. La concertation avait été très large. Cette circulaire devait être une bouffée d'oxygène, reconnaissant enfin les microstructures avec leur spécificité et le travail qui nous caractérisait.

Puis a éclaté l'« affaire du Coral » et lorsque la circulaire a paru, plus rien n'est sortit de toutes ces idées. Il était évident que ce texte avait été remodelé à la va-vite et qu'ils avaient repris les textes anciens. Ils ne retenaient que trois statuts d'existence : assistants maternels, rattachement à l'établissement ou lieu digne de confiance ; ceci n'apportait rien de nouveau.

En effet, auparavant, nous étions considérés avec un statut un peu à part. Nous étions nouveaux avec notre dynamisme et notre originalité. L'administration nous observait, nous expérimentions, et le contrôle était distant. Nous n'existions que par un esprit de tolérance et de libéralisme. Après cette circulaire, c'est devenu plus restrictif, et l'administration nous a remis dans les rangs en nous laissant juste les trois possibilités d'agrément possibles, sous peine de s'exposer à certaines contraintes administratives et judiciaires.

C'est là que l'administration a montré son machiavélisme. Auparavant nous étions de fait agréés. La plupart des lieux travaillant avec des juges pour enfants et nous avions chaque fois des conventions D.D.A.S.S. qui étaient traitées au cas par cas. L'accueil que nous proposions était légalisé. Or l'administration n'a pas eu le courage de dire qu'elle faisait un travail nouveau et qu'il fallait une loi nouvelle, instaurer un autre dialogue et rédiger de nouveaux textes.

De fait nous sommes assimilés à des structures, ce que nous ne sommes absolument pas. Historiquement, il y a quelque chose qui s'est cassé. Nous en mesurerons un jours les dégâts et ils sont certainement inestimables.

Propos recueillis par Carolina (Gr. de Béziers)

Qui possède quoi ?

COMMENT se concentrent aujourd'hui les richesses ? Toujours plus pour le capital et de moins en moins pour les salariés. Les mesures fiscales de la plate-forme U.D.F.-R.P.R. sont d'ailleurs tristement précises. Il s'agit de limiter à 50% (contre 65% aujourd'hui) le taux d'imposition de la tranche maximum de l'impôt sur le revenu. Et l'on va supprimer l'impôt sur les grandes fortunes. La redistribution, c'est terminé...

Mais avait-elle pour autant commencé de 1981 à 1985 ? Rien n'est moins sûr. Même si l'avenir paraît sombrement libéral, le passé était loin d'être rose.

Les salariés sacrifiés

De 1981 à 1985, l'amélioration de la condition économique des salariés a été immolée sur l'autel d'un *modus vivendi* pacifique entre le gouvernement et le C.N.P.F. Les chiffres sont clairs. En masse, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages, qui avait progressé de 18,2% sous Giscard, n'augmente que de 5,1% de 1981 à 1985 et il recule depuis 1982 (-0,3% de 1982 à 1985).

Par habitant, le recul est encore plus marqué : non seulement la progression de 1981 à 1984 n'est que de 1,9% (contre 14,8% de 1975 à 1980, avec la droite), mais la rupture due aux politiques d'austérité (blocage puis désindexation des salaires) est frappante : + 4,3% de 1981 à 1982, mais -2,2% de 1983 à 1984.

Ce qui marque aussi la période, c'est l'indéniable recul du pouvoir d'achat des salariés. Rappelons quelques chiffres à propos de la distribution salariale. Selon *Economie et statistiques* de février 1983, les catégories « employés » et « ouvriers », qui représentent environ 60% de la population active française, percevaient respectivement 4 210 F et 4 080 F comme salaire moyen mensuel en 1983.

Depuis 1982 et l'avènement de la rigueur, le pouvoir d'achat de la masse des salaires nets a reculé de 3,4%. Et même si l'on tient compte de la progression des années 1981 et 1982 (+ 1,8%), notamment par la revalorisation du S.M.I.C., le recul de 1981 à 1985 est de – 1,7%. Le pouvoir d'achat du S.M.I.C. net est d'ailleurs aujourd'hui pratiquement à son niveau de juillet 1982. Yvon Gattaz était dès 1983 conscient de l'aubaine, lorsqu'il déclarait aux patrons réunis lors du Forum de l'*Expansion* : « *Nous avons une occasion historique de faire accepter un abaissement considérable des salaires (...), il faut faire baisser le pouvoir d'achat (...), vous ne trouverez plus jamais un gouvernement qui souhaite que vous le fassiez...* » Sinistre aveu !

De 1981 à 1985, le bilan pour les ménages, et singulièrement pour les salariés, est désastreux en ce qui concerne la répartition des richesses. Sur la période et malgré les haut-cris de la droite, le capital n'a guère été malmené. Comme le remarquait Denis Clerc dans *Problèmes économiques* du 7 septembre 1983, les 10% de ménages les plus riches possèdent en 1982 54% du patrimoine global en France, tandis que la moitié la plus pauvre ne détient que 7,5% de ce même patrimoine.

Or une partie de celui-ci rapporte un revenu : intérêts, dividendes, fermages, loyers... Tout naturellement, ces revenus du capital se dirigent vers les plus fortunés, ce qui accroit d'autant les inégalités. La puissance publique seule, en l'état actuel des choses, peut renverser le mouvement. Qu'a-t-elle fait ? Quels sont ses résultats ?

Le gonflement des patrimoines est encore plus sensible chez les plus riches d'entre les riches. Les chiffres cités par *Economie et politique* de janvier 1986 sont sur ce point significatifs. La banque Neuflize Schlumberger Mallet (N.S.M.) est connue pour abriter au plus profond de ses coffres une partie du magot des grandes fortunes (les Schlumberger-Seydoux, les Peugeot, etc.). Sur les listings confidentiels de l'établissement, que constate-t-on ? Entre 1982 et 1983, le nombre de titulaires d'un compte composé exclusivement de valeurs mobilières (actions et obligations) d'un montant supérieur au millions de francs (100 millions de centimes) est passé de 1 800 à 2 700, augmentant de 50%.

Au Crédit Lyonnais, au cours de la même période, le nombre de titulaires de ce type de compte en valeurs mobilières a augmenté de 4,34% et la valeur de leur portefeuille de 31,8%. Depuis le mouvement n'a fait que s'amplifier, le C.E.R.C. signalant que les revenus d'actions avaient augmenté de 9% au cours de la seule année 1984. La « crise économique » n'est pas la crise des gros patrimoines.

Les grosses fortunes préservées

Les socialistes se font aujourd'hui une gloire d'avoir institué l'« Impôt sur les grandes fortunes » (I.G.F.). Selon le n°182 de *La lettre de Matignon*, les « *100 000 redevables de cet impôt ont contribué pour 5,3 milliards de francs en 1985 à l'effort de solidarité nationale* ». Mais cela n'avait vraiment rien d'original.

Avant 1981, ce type d'impôt existait déjà dans un grand nombre de pays européens (R.F.A., Suisse, Espagne, Autriche, Pays scandinaves). En revanche, ce qu'il faut savoir, c'est que le régime fiscal adopté en France se distingue des mécanismes étrangers par un seuil de déclenchement plus élevé (3,6 millions de francs en 1986), ce qui diminue singulièrement l'ampleur de la mesure.

Par ailleurs, autre avantage pour des capitalistes, les biens professionnels sont exonérés de l'I.G.F. En règle générale, on peut dire que les socialistes au gouvernement ont élargi notablement le champ des exemptions, déductions et exonérations fiscales. Ceci bien entendu, profite en premier lieu aux plus gros revenus. Ainsi le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit de 50% à 45% pour les bénéfices non distribués. La taxe professionnelle a été diminuée successivement de 5 milliards de francs en 1983 et de 10 milliards en 1985.

La liste des privilèges n'est hélas ! pas close. Réduction d'impôts pour les capitalistes plaçant leur argent dans l'audiovisuel, afin notamment de permettre aux Seydoux et Berlusconi de faire fructifier leurs investissements dans la « 5 » ; crédits d'impôts pour les entreprises se déclarant en déficit... les avantages fiscaux ont été multipliés. Et le *Rapport du Conseil des impôts* en 1985 précise que, selon la catégorie de revenu dominant, la proportion de foyers ne payant pas d'impôt sur le revenu est la suivante : 25,5% des foyers disposant principalement de traitements et salaires ne sont pas imposés, en revanche 44% des ménages disposant essentiellement de revenus de capitaux mobiliers (actions et obligations) ne sont pas imposés. Incroyable, mais vrai !

Même la baisse de l'impôt sur le revenu en 1985 et 1986 n'aura en fait profité qu'aux plus riches. Une étude précise des conséquences de cette baisse des taux d'imposition figure dans le *Monde libertaire* n°593. D'une part parce qu'une réduction de 5% ou de 3% pèse d'un poids évidemment différent lorsqu'il s'agit de Marcel Dassault ou d'un technicien de l'une de ses entreprises. D'autre part parce que cette baisse en trompe-l'œil s'est accompagnée d'une augmentation sans précédent de la fiscalité indirecte qui n'est absolument pas redistributrice.

Ainsi de 1981 à 1986, selon les documents budgétaires publiés par le gouvernement, les taxes sur l'essence auront presque doublé, tandis que la T.V.A. aura augmenté de près de 60%. L'injustice fiscale s'est donc considérablement aggravée. Les socialistes, désormais dans l'opposition, voudront de nouveau se faire passer pour les garants d'une égalisation des conditions économiques. Mais contre les envolées lyriques, les faits sont têtus : les inégalités se sont maintenues ou accentuées. De 1981 à 1986, l'action redistributrice est bel et bien passée aux oubliettes de l'histoire. Nous n'aurons pas la mémoire courte. Nous avançons une autre logique.

WILLY PELLETIER (Gr. de Lille)

Un homme satisfait de la gauche... Marcel Dassault !

Crise économique

Dans les prochains numéros du « Monde libertaire » (n°614 et 615) un dossier sera consacré à la crise économique, avec des articles analysant la notion de crise, les fausses explications et aussi les analyses anarchistes de la crise.

LA RÉDACTION